

ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

Un vaste panorama constitue ce document.

Sont concernés : l'état des mœurs et de l'hygiène jusqu'au XIXe siècle. Cette partie recouvre le contexte sanitaire déplorable dans les Pyrénées durant ces périodes, l'organisation des mariages et des rites pré-nuptiaux et nuptiaux, le statut très difficile du veuvage et la surveillance des mœurs par la jeunesse et les cadets des familles en particulier, le statut des enfants, etc.

Sont également abordés les peurs de nuits et de jour, le bestiaire mythologique pyrénéen souvent associé à ces états.

La démographie, les patronymes associés aux sobriquets et les métiers constituent le dernier volet

L'organisation politique depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours, des Consuls aux maires contemporains constitue un deuxième PDF.

SOMMAIRE

CONTEXTE SOCIAL ET SANITAIRE

Mijanès et la santé publique XIXe siècle, pages de 2 à 7.

Quelques maladies dominantes dans le Pyrénées, pages de 7 à 8.

Les épidémies, page 9.

MARIAGES ET ENDOGAMIE

Endogamie et stratégies nuptiales, pages de 10 à 11.

Sexualité pré-nuptiale, page 11.

Fêtes et rites pré-nuptiaux, pages de 14 à 16.

Rites nuptiaux, pages 14 à 16.

Rites de fécondité et l'avortement, pages de 16 à 19.

Sorts et maléfiques, pages de 19 à 21.

Interdits, naissance et baptême, page de 22 à 24.

VEUVAGE ET CHARIVARI

Le veuvage, pages de 25 à 28.

Le charivari, pages de 29 à 32.

L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Les châtiments corporels, page 33.

La fratrie, pages 33 à 34.

L'éducation scolaire, page 35.

ESPRITS, DÉMONS, CHASSEUR MAUDIT ET PEURS DE NUITS ET DE JOURS

Fantômes et êtres malfaisants, page de 36 à 37.

Les croque-mitaines, pages de 38 à 40.

LE PANTHÉON ANIMALIER

Les animaux parlaient, les augures, pages de 41 à 42.

Le sacrifice dans les fêtes et rituels, pages de 42 à 44.

LE BESTIAIRE MYTHOLOGIQUE PYRÉNÉEN

L'ours, pages de 45 à 47.

Les carnivals de l'ours, pages de 47 à 53.

Le serpent, pages 53 à 55.

DÉMOGRAPHIE, PATRONYMES ET MÉTIERS ne sont pas encore disponibles.

CONTEXTE SOCIAL ET SANITAIRE

Contexte général en Donezan

Si l'on ne sait rien des épisodes de disettes, invasions et catastrophes naturelles qui purent affecter le Donezan et Mijanès durant l'Antiquité tardive, les archives deviennent plus prolixes à partir du Moyen-Âge. Pour autant, le village est peu souvent cité dans les dévastations causées dans le Donezan par les conflits avec l'Espagne. Il est fort peu probable que Mijanès fut épargné durant les sièges et batailles du XV^e, XVI^e (1589 à 1599) et XVII^e siècle. Il semble qu'il fut saccagé comme Rouze, après le siège de Quérigut en 1495, qui fut suivi de la destruction des hameaux de Teyxeires, de Richi, de Morousclès. La tour du Puch fut rasée et Carcanières livré aux flammes.

L'on ne peut pas imaginer que Mijanès n'a pas subi les affres du terrible hiver de 1709 qui vit « *le pain, le vin et toutes les provisions de bouche couverts d'une épaisse couche de glace*¹ ». Les enfants et les vieillards succombèrent en grand nombre et les vivants ne purent creuser le sol pour les ensevelir. Des maisons croulèrent sous la neige et les bêtes sauvages envahirent les villages.

La réformation des eaux et forêts ne fut pas en reste, les métairies de Mijanès gagnées par défrichement furent détruites. L'annulation des privilèges et concessions sur l'usage des forêts plongea les villages dans une grande misère en 1714. Les Consuls adressent une supplique au gouverneur du Comté de Foix : « *Les villages, disent-ils, sont un amas de ruines ; les maisons qui sont debout n'ont plus de toit, plus de placards ni de contrevents, plus de cadre ni portes ; plus d'instruments aratoires ; plus de charrettes* ». Ils se plaignent à cette occasion, « *que les forges regorgent de bois et de charbon et que les seigneurs du Donezan, sont toujours abondamment pourvus de tout le bois nécessaire*² ».

Enfin, la peste et le choléra frappèrent le Donezan à plusieurs reprises jusqu'en 1854 pour ce dernier.

Conditions sanitaires désastreuses

Tous les auteurs du XIX^e siècle pointent les insuffisances médicales et les conditions sanitaires désastreuses dans les Pyrénées durant cette période.

Manque total d'hygiène, insuffisance quantitative et qualitative du corps médical. D'un bout à l'autre de la chaîne, la plupart des villages, bourgs et villes sont décrits comme sales et insalubres.

En Ariège la ville de Pamiers est ainsi décrite dans un rapport au Préfet par son commissaire de police en octobre 1854 : « *Pamiers est infecté dans toutes les rues, dans toutes ses places 1°) par la stagnation des eaux croupies que retiennent des ruisseaux défoncés et qui n'ont pas la pente pour donner l'écoulement ; 2°) par l'agglomération des fumiers dans les cours et passages ; 3°) par la réunion dans l'intérieur des maisons, des troupeaux de porcs, d'oies et de canards ; 4°) par l'absence des lieux d'aisance ; ce qui porte les habitants à jeter sur la rue les immondices dont les fétides émanations saturant l'air respirable*³. »

Seules les stations climatiques, thermales ou balnéaires semblent échapper à cette mauvaise réputation.

De nombreuses autres descriptions émaillent les ouvrages, ainsi le docteur Alzieu décrit ainsi une mesure paysanne à Les Cabannes (Ariège) : « *Figurez-vous à côté de ce bouge, une grange pour le fourrage et le troupeau laineux ; devant la porte des tas de fumier ; sous la fenêtre, une longue traînée d'immondices, et vous aurez une idée de nos villages [...]. Cette règle a ses exceptions, mais elles sont rares*⁴. »

¹ Opus cité, Abbé de Roquelaure, Histoire de la vallée de l'Aude ; p.254.

² Ibid. p.254.

³ Archives départementales de l'Ariège, 8M 18 (1) rapport au préfet, 22 octobre 1854.

⁴ D' Alzieu, « Lettre à M. le président de la Société de l'agriculture dans le canton des Cabanes », Annales littéraires agricoles, industrielles de l'Ariège, 1845, p.382-395

Le même médecin décrit les conditions de logement dans le canton de La Bastide-de-Sérou (Ariège): *«la plupart des habitants sont logés dans des huttes infectées où l'air ne pénètre jamais. Au-dessous d'eux se trouvent des étables d'où s'exhalent des odeurs pestilentielles⁵. »*

Il ne faisait aucun doute pour le corps médical de l'époque que l'extraordinaire propagation des épidémies (choléra entre autres) était la conséquence directe de la misère et de ses corollaires : insalubrité et malpropreté.

Leurs comptes rendus sont suffisamment étayés par les témoignages d'administrateurs, de voyageurs et de personnalités publiques pour ne pas mettre en doute leurs témoignages.

Mijanès et la santé publique au XIX^e siècle

Les deux arrêtés pris par le maire de Mijanès en 1860, puis en 1861, concourent à confirmer l'état des conditions sanitaires dans les villages.

Le fumier et les rues

> Le maire signe un arrêté le 5 novembre 1860, concernant l'état déplorable des rues dans lesquelles sont entreposés toutes sortes de résidus dont le fumier, soit six ans après l'épidémie cholérique de 1854.

Document d'archive et transcription au clair ci-dessous.

Pollution des eaux (troublées) de la rivière

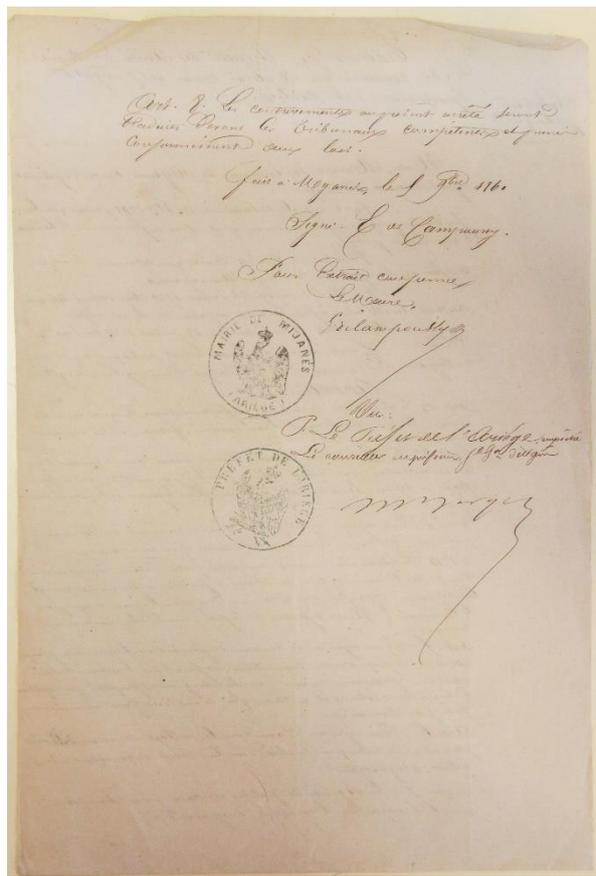
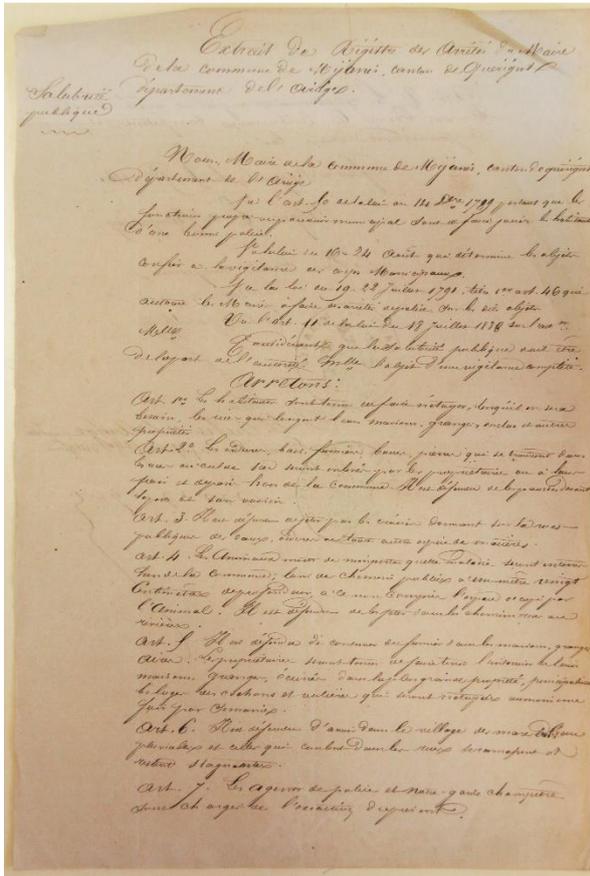
L'arrêté du 19 novembre 1861, soit sept ans seulement après l'épidémie cholérique de 1854, fait état d'un problème d'hygiène relatif à la pollution de la rivière par des lavages de diverses matières, effectués en amont du point où les habitants viennent puiser l'eau pour la consommation domestique.

Le risque de mise en danger de la population étant évident, l'édile mandate le garde champêtre pour faire appliquer l'interdiction de cette pratique en amont de ce point de captage.

Document d'archive et transcription au clair ci-dessous.

Ces deux arrêtés confirment que les leçons de l'épidémie cholérique n'ont pas été retenues au point même que l'arrêté enjoint les habitants à maintenir propre l'intérieur de leurs maisons !

⁵ Archives départementales de l'Ariège, 8 M 28



Archives départementales de l'Ariège

Transcription :

Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de Mijanès, canton de Quérigut, département de l'Ariège.

Mention en marge gauche : Salubrité publique

Nous, Maire de la commune de Mijanès, canton de Quérigut, département de l'Ariège

Vu l'art. (cinquante 50) actualisé au 14 D^{re} 1789 portant que les fonctions propres au pouvoir municipal sont (?)

Vu la loi du 16-24 août qui détermine les objets confiés à la vigilance des corps municipaux.

Vu la loi du 19-22 juillet 1791, titre 1^{er} art. 46 qui autorise le Maire à faire des arrêtés de police dans les dits objets

Vu l'art. 11 de la loi du 18 juillet 1838 sur l'(?) Mlle(?)

Considérant que la salubrité publique doit être de l'autorité Mlle (municipale) l'objet d'une vigilance complète.

Arrêtons :

Art 1^{er} Les habitants sont tenus en faire nétoyer, lorsqu'il en sera besoin, les rues qui longent leurs maisons, granges, enclos et autres propriétés

Art 2^o Les ordures, bois, fumier, boues, pierres qui se trouvent dans les rues au cul de sac seront enlevés par les propriétaires ou à leur frais et déposé hors de la commune. Il est défendu de les poser devant la porte de son voisin.

Art. 4. Les animaux morts de n'importe quelle maladie seront enterrés hors de la commune, loin des chemins publics à un mètre vingt centimètre de profondeur, à ce non compris l'espace occupé par l'animal. Il est défendu de les jeter dans les chemins, rues ou rivières.

Art. 5 Il est défendu de conserver du fumier dans les maisons, granges, enclos (?). Les propriétaires seront tenus de faire tenir l'intérieur de leurs maisons, granges, aires, dans la plus grande propreté, principalement les loges des cochons et volières qui seront nettoyées au moins une fois par semaine.

Art ? 6. Il est défendu d'avoir dans le village des mares d'eau pluviales et celles qui coulent dans les rues et restent stagnantes.

Art. 7. Les agents de police et notre garde champêtre sont chargés de l'exécution du présent

Art.8. Les contrevenants au présent arrêté seront traduits devant les tribunaux compétents et punis conformément aux lois.

Fais à Mijanés le 5 9bre (novembre) 1860

Signé E de Campoussy

Pour extrait conforme

Le Maire

E de Campoussy

Vu :

P. Le Préfet de l'Ariège, empêché

Le conseiller en préfecture sec.gal délégué

Extrait du registre des arrêtés du Maire de la
Commune de Mijanés, Canton de Quérigut Département
de l'Ariège.

Nous, Maire de la Commune de Mijanés, Canton
de Quérigut, Département de l'Ariège.

Vu les lois des 16-24 août 1790, 19-22 juillet 28 7bre
6 8bre 1791, & Code pénal, art. 471 et suivantes.

Vu la loi du 18 juillet 1837 sur l'Admin. Mlle

Considérant que depuis quelque temps les habitants ont contracté
l'habitude coupable de laver, soit sur la rive droite, soit sur
la rive gauche principalement de la rivière de Mijanés, en amont du pont jeté sur le torrent, des linges, laines
et toute autre espèce de matières & que les points où
s'accomplissent ces lavages, se trouvent entièrement en
dessus de l'endroit où la population qui n'a pas de
fontaine dans l'intérieur du village vient puiser
l'eau nécessaire à son besoin et à la cuisson de ses
aliments.

Considérant que cette eau, en se trouvant mêlée
avec des matières différentes, peut compromettre gravement
la santé des habitants.

Considérant qu'il est du devoir de l'autorité de faire
cesser, sans délai, un si grave abus, et de l'empêcher à la
consommation une eau qui se trouble en rien l'économie.

Arrêtés :

Art. 1^{er} Il est défendu de laver aucune espèce de matières
sur les deux rives de la rivière de Mijanés, en amont
du pont et du point où les habitants viennent puiser leur
nécessaire de leur boisson, et à la cuisson de leurs aliments.
Art. 2. Notre garde champêtre est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à Mijanés, le 29 novembre 1861

Pour valoir contenu,

Le Maire, Signé, D. Campoussy

En la Préfet de l'Ariège, Signé, P. Mandin

pour Substit.

Le 9 Mars 1862



Transcription:

Extrait du registre des arrêtés du maire de la commune, canton de Quérigut département de l'Ariège.

Nous, maire de la commune de Mijanés, canton de Quérigut, département de l'Ariège.

Vu les lois des 16-24 août 1790, 19-22 juillet 28 7bre (septembre), 6 8bre (octobre) 1791 du code pénal, art. 471 et suivantes.

Vu la loi du 18 juillet 1837 sur l'administration Mlle (municipale).

Considérant que depuis quelque temps les habitants ont contracté l'habitude coupable de laver, soit sur la rive droite, soit sur la rive gauche principalement de la rivière de Mijanés, en amont du pont jeté sur le torrent, des linges, laines et toute autre espèce de matières. Que les points où s'accomplissent ces lavages, se trouvent entièrement en dessus de l'endroit où la population qui n'a pas de fontaine dans l'intérieur du village vient puiser l'eau nécessaire à son besoin et à la cuisson de ses aliments.

Considérant que cette eau, où se trouvent mêlées tant de matières différentes, peut compromettre gravement la santé des habitants.

Considérant qu'il est du devoir de l'autorité de faire cesser, sans délai, un si grave abus, et de conserver à la consommation une eau qui ne trouble en rien l'économie.

Arrêtons :

Art^r 1^{er}, Il est défendu de laver aucune espèce de matières sur les deux rives de la rivière de Mijanés, en amont du pont et du point où les habitants viennent puiser l'eau nécessaire à leur boisson, et à la cuisson de leurs aliments.

Art^r 2^o Notre garde Champêtre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mijanés, le 19 novembre 1861

Pour extrait conforme.

Le Maire signé de Campoussy

Vu le Préfet de l'ariège, signé G (?) Amelin

Pour extrait

Le 9 mai 1880 Le Maire de Mijanés

J.Authier

QUELQUES MALADIES DOMINANTES DANS LES PYRÉNÉES

Parmi les anomalies physiques dominantes pyrénéennes figurent :

Les goitres⁶ exceptionnellement nombreux dans les Hautes-Pyrénées et en Ariège, respectivement au 1^{er} et 6^{ème} rang national entre 1819-1826. Classement inversé un quart de siècle plus tard en 1851 avec 604 cas sur 100 000 déclarés.



Planche recadrée. Traité de dégénérescences. Atlas de Bénédic-Augustin Morel⁷

⁶ Le goitre, ou goître, est une augmentation de volume, souvent visible, de la glande thyroïde. Il s'agit d'une affection extrêmement fréquente touchant entre 200 et 800 millions de personnes dans le monde. Cette maladie est souvent familiale. Elle est près de quatre fois plus fréquente chez la femme que chez l'homme. <http://www.histoiredelafolie.fr>

⁷ Bénédic, Augustin Morel est un psychiatre français né à Vienne en 1809 et mort à Rouen en 1873. Il fut connu, au milieu du xix^e siècle, par sa théorie de la dégénérescence.

Les maladies osseuses, l'Ariège est le département de France le plus touché entre 1819 et 1826, sans que l'on connaisse l'origine exacte de ces déficiences osseuses hormis les déviations de la colonne vertébrale. De nombreuses « faiblesses de constitution », en particulier des claudications sont également observées en Ariège et Hautes Pyrénées lors des conseils de révision.

Les « vices scrofuleux » et « maladies de poitrine » sont légions dans les zones montagneuses « *les affections les plus courantes sont celles de la poitrine et les coups de sang, à cause de la faible pesanteur de l'air* » estime Cordier⁸ en 1857.



1 Augustino... 86 ans
Dégénérescence rachitique. Conformation vicieuse de la tête
sans abolition de l'intelligence.
Planche recadrée. Traité de dégénérescences. Atlas de Bénédic-Augustin Morel⁹

Les effets de la sous-alimentation et de la malnutrition. Pertes de dents observées dans les Hautes Pyrénées et en Ariège (treizième rang national), probablement dues à des carences de vitamines liées aux habitudes alimentaires.

Les maladies de peau liées à l'alimentation (pellagre¹⁰) mais aussi troubles graves neurologiques et digestifs.



Malade atteint de pellagre, auteur inconnu, source Wikipédia

⁸ Originaire de Paris, Eugène Cordier (1823-1870) ne découvre les Pyrénées qu'une fois adulte. Son grand-oncle, Ramon de Carbonnières, fut l'inspirateur du Pyrénéisme
E. Cordier, Les légendes des Hautes-Pyrénées (présentation par J-F Le Nail et X.Recroix), Association Guillaume Mauran, Tarbes, 1986.

Œuvres sur le lien de la BNF https://data.bnf.fr/12047333/eugene_cordier

⁹ Bénédic, Augustin Morel est un psychiatre français né à Vienne en 1809 et mort à Rouen en 1873. Il fut connu, au milieu du XIX^e siècle, par sa théorie de la dégénérescence.

¹⁰ La pellagre est une maladie due à la malnutrition qui se manifeste par trois catégories de symptômes: dermatite, diarrhée et — dans les cas les plus graves — démence. Dans ces derniers cas, et en absence de traitement, l'issue est la mort. Elle atteint les populations pauvres dont l'alimentation contient peu de tryptophane et de Vitamine B₃, comme dans le cas des régimes à base de maïs non nixtamalisé.

LES ÉPIDÉMIES

Si l'on se fonde sur les listes d'épidémies recensées par les médecins des départements concernées, l'ordre décroissant en gravité paraît avoir été :

Le choléra, la variole, **les fièvres typhoïdes**, les affections pulmonaires ainsi que les dysenteries. Deux causes principales une fois encore liées au manque d'hygiène et aux habitudes alimentaires, auxquelles sont liées les conditions saisonnières : en août-septembre les troubles intestinaux graves et en hiver-début du printemps les gripes meurtrières.

À cela s'ajoute la « **muzagne** » apparentée à l'époque à la syphilis. **La variole** quant à elle décime les enfants bien que les campagnes de vaccination aient débuté et produiraient les effets escomptés loués par le préfet de l'Ariège en 1814. Son triomphalisme étant néanmoins contredit par les chiffres de la mortalité qui n'ont cessé de progresser entre 1836 et 1844, comme en témoigne au printemps 1847 l'état de la mortalité dans la vallée de Bethmale. Autre cause, « *la répugnance qu'on éprouve généralement dans les campagnes (notamment en montagne) à laisser vacciner les enfants de suite après leur naissance* »¹¹.

EN SAVOIR + Voir PDF : Guerres et calamités > épidémie de choléra en Ariège 1854.

CHRONOLOGIE DES AUTRES FLÉAUX ET CALAMITÉS EN ARIÈGEAU XIX^e SIÈCLE

- 1827 : Le nouveau code forestier supprime les franchises et les droits d'usage ancestraux, il est interdit de ramasser du bois, de chasser, de pêcher et de cueillir.
- Hiver 1837 : suite aux intempéries, mauvaise récolte de pommes de terre (chute de 70%).
- 1842, épidémie de variole.
- En 1843, le bétail est touché : un quart des brebis meurt de cachexie aqueuse.
- Dans les années 1845-1850 le mildiou ravage les champs de pommes de terre.
- 1848, épidémie de typhoïde (16 000 victimes).
- 1854, épidémie de choléra (11 500 victimes)
- Famines 1812/1817/1837 et la pire fut celle de l'hiver 1845/1846.
- 1870/1880, épidémie de phylloxéra ravage tous les cépages ancestraux de l'Ariège.

¹¹ Archives départementales des Hautes Pyrénées, M (n.c.), 25 juin 1822.

MARIAGES ET ENDOGAMIE

Stratégies nuptiales. Sexualité pré-nuptiale - rites pré-nuptiaux et nuptiaux

La fécondité, sorts et maléfiques, désensorcellements

Interdits – avortement - naissance et baptême

ENDOGRAMIE et stratégies nuptiales

L'organisation pyrénéenne en «Maisons» englobait toutes les richesses d'une famille qu'il s'agisse des bâtiments, des meubles, des terres, des droits d'usage et de parcours, aussi modestes soient-ils.

Elle tirait sa force d'une conjonction d'énergies au profit d'un but unique : maintenir l'intégrité du domaine familial et du patrimoine communautaire ; l'intérêt individuel y étant subordonné impérativement à la pérennité du groupe.

Personnalité morale et juridique, la transmission de ce patrimoine imposait une transmission intégrale de génération en génération. Seuls les acquêts étaient disponibles, les « biens propres », possédés successivement par trois personnes d'un même lignage étaient quasiment inaliénables. Ils ne pouvaient être fractionnés que si l'héritier direct était consentant. Ce dernier gardait néanmoins le droit de les racheter durant quarante et un ans.

Dans un tel contexte quasi généralisé l'usage du droit d'aînesse préservait cette transmission, la recherche d'un conjoint relevait prioritairement à la fois d'une endogamie géographique (le territoire communautaire villageois) et sociale (préservation de la « Maison »).

Les conséquences génétiques ont pu marquer certaines vallées avec des affections caractéristiques (goïtres, claudications, etc.).

Exclusion de « l'étranger »

Il n'y avait donc guère de mariages en dehors du village, sauf après des périodes de grande mortalité, pestes des XVI^e et XVII^e siècles, propices à un repeuplement moins sujet à cette interdiction implicite.

Lorsque, malgré tout, le mariage se produisait avec une personne issue d'un autre village, « l'étranger » devait se soumettre à des épreuves d'intégration ou payer des taxes (Vallespir et Soule). Tout contrevenant avait droit à un charivari d'anthologie.

Les prétendants venus d'autres vallées lors d'occasions festives, s'exposaient à des actes coercitifs pouvant prendre la forme de lapidation ou de bains d'eau glacée.

La réminiscence de ces exclusions se poursuit jusque dans les années soixante du XX^e siècle, perpétuant « inconsciemment » la tradition conservatrice de protection de la communauté villageoise et de ses jeunes filles évidemment. Ainsi, quelques échauffourées, caillassage et déprédations ont ponctué régulièrement les relations entre la jeunesse de Mijanès et de Rouze.

Les options claniques

Le but recherché n'était pas celui d'un enrichissement, mais de conserver le patrimoine sans altération. S'ensuivaient des stratégies complexes, des négociations et des arrangements réalistes entre parties.

Le mariage entre héritiers, s'il n'était pas interdit formellement, était rejeté car il aurait mis fin à l'existence d'une des deux Maisons. Exception faite si l'un des héritiers renonçait à ses droits de succession.

Le mariage entre un héritier et une cadette et vice versa, était l'option la plus répandue.

Dans cette configuration le cadet qui épousait une héritière, devait prendre le nom de la famille de sa femme, son statut devenant quelque peu celui d'un subalterne. La puissance maritale appartenait à sa femme. S'il devenait veuf, il ne bénéficiait que d'un « usufruit précaire ». S'il advenait que les enfants issus de ce couple décèdent, il avait obligation de quitter la « Maison ».

Le double mariage.

Option optimale, dans laquelle un héritier épousait la cadette d'une famille dans laquelle son frère cadet entrait comme gendre. Cette configuration stabilisait le statut de la cadette ou du cadet, chaque famille devenant « un asile » à l'épreuve du veuvage.

SEXUALITÉ PRÉNUPTIALE

Bien qu'il s'exerçât sur les jeunes filles, femmes mariées et veuves plusieurs formes de surveillance coercitive, le comportement sexuel de la jeunesse ne fut pas toujours en accord avec la morale chrétienne.

En Catalogne les anciennes « reines de la jeunesse » ont longtemps été l'incarnation d'anciennes coutumes érotiques païennes qui s'exerçaient particulièrement au mois de mai.

Au XVII^e siècle les évêques du diocèse de Tarbes, s'inquiétant du comportement sexuel de la jeunesse, recommandaient aux parents de ne pas envoyer « *leurs filles et servantes garder les troupeaux [...] avec les pasteurs* ». De la même manière, un évêque déplorait les pratiques scandaleuses des bains de Bagnères (Haute-Garonne) où des personnes de sexe différent s'y rendaient ensemble « *soit pour s'y baigner soit pour s'y rendre du service* », traitant les femmes de grandes putains.

D'autres traditions s'ancrent dans des traditions immémoriales, telles ces jeunes filles qui se regardaient nues dans un miroir à la lumière d'un cierge cherchant à voir l'image de leur futur mari.

Certaines croyances, dont on ignore l'origine, menaient les paysans cerdans, atteints d'une maladie vénérienne, à croire qu'une relation charnelle avec une vierge ou un animal les en débarrasserait.

Enfin, les rites de fécondité et certaines bacchantales étaient nombreux sur l'ensemble de la chaîne.

La promesse nuptiale n'était pas nécessairement signe d'abstinence dans certaines zones pyrénéennes. Ainsi, tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, « *l'année probatoire* » reflétait une étonnante liberté de mœurs, les fiancés pouvaient demeurer chez l'un ou l'une le temps que l'on fasse leurs habits nuptiaux.

Certains voyageurs étrangers décrivaient cet usage en 1693, de manière peut-être exagérée : « *Après avoir couché un an ensemble, si Jean ne plaît pas à Jeanne, ny Jeanne à Jean, ils sont libres de se quitter ; et parmi les paysans on voit telle fille qui a eu 4 à 5 maris de cette manière, sans que pour cela elle soit déshonorée*¹² »

Considérant les intérêts et les calculs auxquels donnaient lieu les mariages, il est cependant peu probable que de telles expériences aient été systématiques.

Cependant, les mariages s'effectuaient à un âge avancé : n'intervenant que rarement avant vingt ans, les fiançailles étaient longues et libres. Il n'était pas rare que les promesses de se fiancer puissent se concrétiser dans les six ans suivants et la messe nuptiale dans les onze ans.

L'évêque de Bayonne au XVIII^e siècle tenta de mettre fin, sous menace d'excommunication, au fait que, « *du moment que des jeunes gens s'étaient promis foi et hommage (par les fiançailles), ils habitaient ensemble et n'épousaient d'ordinaire qu'après avoir eu plusieurs enfants*¹³ »

Ce qu'atteste le fait, par exemple, qu'en Ossau 12, 9 % des premières naissances entre 1740 et 1779 surviennent avant huit mois. Durant la Contre-Réforme catholique le mariage à l'essai s'estompa, mais ne disparut pas totalement. Des réminiscences de cette tradition purent perdurer au XIX^e siècle en Roussillon et en Ariège sous une forme moins libérale.

Pour autant, dès sa jeunesse, certaines coutumes offraient quelques garanties à la jeune fille abusée : « *Qui séduit fille pucelle et la connaît charnellement la doit prendre à femme et lui-même la doit doter ; et s'il ne la veut, ou ne la peut prendre à femme, lui doit donner douaire raisonnable*. Ou

¹² Jean-François Soulet, *La vie quotidienne dans les Pyrénées du XVI^e au XVIII^e siècle*, collection La vie au quotidien, éditions CAIRN, 2011, p.199.

¹³ Ibid., p.199.

encore : « *Qui force ou viole femme de son corps doit être décapité, nonobstant qu'il la veuille ou puisse prendre femme*¹⁴. »

FÊTES ET RITES PRÉNUPTIAUX

L'obsédante recherche de garanties pour la conservation de l'intégrité familiale et de la « Maison » donnait lieu en Catalogne à une étroite surveillance des jeunes filles qui, si elles n'observaient pas l'évitement des entretiens « à bouche de nuit », se voyaient brimées et moquées en particulier en période du Carnaval.

Pour autant, un certain nombre de fêtes n'étaient pas dénuées de « galanterie prénuptiale » sous forme de sérénades sous les balcons des filles à marier. Les portes de leurs maisons étaient quelquefois ornées de guirlandes de fleurs.

Ces fêtes avaient indéniablement des vocations matrimoniales dans lesquelles les jeunes gens se rendaient non sans avoir un projet de mariage en tête, certains évoquant crûment qu'ils y allaient pour « *acheter femme* ».

En Andorre, la fête de la Vierge donnait l'occasion d'échanges prénuptiaux voire de négociations matrimoniales.

Le contrat d'engagement

Si les négociations se concluaient par un engagement, ce qui était le cas le plus courant, celui-ci prenait la forme d'un contrat, véritable acte constitutif de la famille (direction de la maison, nature et montant de la dot, cession éventuelle des droits des parents sur les biens, etc.).

Dans la plus grande partie des Pyrénées, la femme conservait la libre disposition de sa dot en cas de décès du mari et s'il n'y avait pas d'enfants.

L'engagement s'accompagnait de rites particuliers, voire de « certaines privautés¹⁵ ».

Dans le Capcir, la fiancée se cachait lors de la visite du fiancé et se laissait longuement rechercher.

Dans la Haute-Ariège et dans le Pallars¹⁶, « *la conclusion des fiançailles autorisait l'homme à feindre l'effraction nocturne et, avec l'autorisation tacite des parents de la jeune fille, il demeurait toute la nuit, mais sans se dévêtir, dans la chambre de sa fiancée*¹⁷ ».

Les dates du mariage

Leur fixation dépendait de plusieurs contraintes calendaires liées à la religion, aux saisons agricoles, aux superstitions.

Les noces ne se célébraient pas durant les jours interdits par l'Église (l'avent et le carême).

La plupart des couples s'unissaient à la fin des grands travaux agricoles d'été, mais d'autres en plein hiver.

Dans les pays d'élevage, il n'était pas rare au contraire que les noces se célèbrent en plein été.

Dans d'autres contrées, le lundi et mardi étaient privilégiés, considérés traditionnellement comme fastes (!). Ils offraient l'avantage d'être précédés par un dimanche durant lequel les préparatifs pouvaient se dérouler.

La veille des noces

La journée n'était pas exempte de réjouissances dont certaines étaient encore en vigueur au XXe siècle.

¹⁴ Loi en Labourd et Soule, *ibid.*, p.196.

¹⁵ Familiarité excessive, inconvenante ; liberté déplacée qu'un homme prend avec une femme.

¹⁶ Territoire historique de la Catalogne dans la province de Lérida. Sa capitale historique est Sort.

¹⁷ Sous la direction de François Taillefer, *les Pyrénées, de la montagne à l'homme*, Univers de la France, Histoire des Provinces, nouvelle édition 2000, p.225.

Au Pays Basque, le trousseau de la mariée, literie comprise, était exhibé lors d'une cavalcade solennelle dans le village jusqu'à la maison de *la novia* où une collation était offerte à la compagnie.

Dans les vallées de la haute Ariège et de l'Hers, le fiancé accompagné de ses amis apportait des cadeaux au domicile de la fiancée dans l'intention de déménager le trousseau.

Dans la vallée de l'Arac (Ariège), « *les jeunes du village transportaient le trousseau de la mariée ; les jeunes filles portaient le linge dans des corbeilles enguirlandées tandis que les jeunes gens déménageaient l'armoire*¹⁸ ».

En Vallespir et en Conflent, le « déménagement » se faisait avec des mules richement décorées de rubans. Dans les Pyrénées occidentales ce sont des attelages de chars et de charrettes repeint-e-s tiré-e-s par des vaches qui sont à l'œuvre.

Le fiancé arborait au-devant du char les attributs de son métier, s'il était berger ses plus belles brebis et son bélier l'accompagnaient. Il laissait celui-ci chez sa fiancée en gage.

Lors d'un mariage entre une cadette et un héritier, une quenouille et un fuseau étaient exhibé-e-s sur le char de l'épouse.

La jeunesse du village, les frères et sœurs des marié-e-s formaient ces cortèges joyeux. Lors de la cérémonie des cadeaux pratiquée avec des variantes dans toute la chaîne, le fiancé se présentait au domicile de sa fiancée avec maintes offrandes, la priant d'ouvrir la porte. S'en suivait un rituel d'attente pour obtenir cette faveur. L'énumération des cadeaux visant à faire fléchir la fiancée s'effectuait parfois en chansons dont les couplets, dévolus à chaque pièce du trousseau, étaient entonnés jusqu'à ce que la porte soit ouverte par les amies de la fiancée.

Dans le haut Aragon, une sérénade était offerte par les garçons du village à la mariée.



Les cadeaux de noce d'une jeune mariée aux Eaux Bonnes. *É. Pingret, cliché R. Vié*

¹⁸ Ibid., p.225.

rites nuptiaux

Le jour des noces

Les demoiselles d'honneur habillaient la mariée tandis que les garçons s'occupaient des jarretières et des souliers de la jeune épouse « *dans lesquels ils glissaient, [...], une plume de poule ou une pièce de monnaie dans l'espoir de conjurer ainsi le mauvais sort*¹⁹».

Tant sur le versant espagnol que sur le versant français, le cortège nuptial devait franchir une barrière ou couper un ruban placé sur le trajet par la jeunesse du pays et lui payer une forme de rançon. Rite éminemment symbolique marquant le changement d'état des deux époux.



La rançon du marié, huile sur toile 19^e siècle de Camille Alfred Pabst²⁰

Partout, une pluie de confettis recouvrait les mariés faisant écho à des pratiques anciennes de fécondité. « *Les confettis tenant lieu de fruits et de graines*²¹».

¹⁹ Opus cité, *les Pyrénées, de la montagne à l'homme*, p.201.

²⁰ Camille Alfred Pabst, né à Heiteren le 18 juin 1828 et mort le 30 septembre 1898 à Paris, est un artiste-peintre français.

²¹ Jean-François Soulet, *La vie quotidienne dans les Pyrénées du XVI^e au XVIII^e siècle*, collection La vie au quotidien, éditions CAIRN, 2011, p. 225.



<http://cartes-postales-en-series.e-monsite.com>

Dans certaines vallées, au moment du « oui sacramental », les esprits malins qui auraient pu perturber la cérémonie, étaient chassés par de fortes salves d'armes à feu de toutes sortes.

Outre le repas copieux, durant lequel les devoirs et responsabilités étaient rappelés à la jeune épouse, d'autres rituels d'intégration dans la nouvelle famille marquaient la journée. En Ossau, la jeune épouse devait toucher et embrasser la crémaillère dès son entrée dans la demeure de son époux.

En Couserans (Ariège), la mariée était reçue sur le seuil de la porte par son beau-père qui lui tendait la main, pendant que sa belle-mère jetait depuis une fenêtre une poignée de riz sur la mariée, symbole de « *l'abondance qu'elle connaîtrait chez son époux et de la fécondité qu'on lui souhaitait* »²²



²² Opus cité, *La vie quotidienne dans les Pyrénées du XVIe au XVIIIe siècle* p.202.

La nuit de noces

La nuit des noces était marquée par des pratiques gaillardes généralisées du Pays Basque à la Catalogne.

Dès minuit, des groupes de jeunes faisaient irruption dans la chambre nuptiale obligeant le marié à boire un bouillon chaud ou du vin. Boissons fortement épicées dans lesquelles pouvait surnager une queue de coq ou une cuisse de poulet. Allusions sexuelles qui venaient parachever les autres rites de fécondité qui avaient ponctué la journée.

rites de fécondité

Tous les rites à caractère sexuel pré-nuptiaux et nuptiaux renvoyaient de facto à la question de la fécondité.

Son absence passait pour un grand malheur mettant en péril la pérennité de la « Maison ». Afin de la garantir, de nombreuses pratiques se déroulaient sur et autour de pierres à vénération, souvent des mégalithes ou des objets réputés apporter la fécondité.

Ces croyances étaient inégalement réparties sur toute la chaîne. Presque absentes en Roussillon et en Aragon, nombreuses en Catalogne, moins présentes en Ariège, elles pullulent en Comminges.

Les documents et brèves descriptions suivantes sont tiré-e-s de l'ouvrage d'Olivier de Marliave²³,

Catalogne



La *Piedra de San Gil*, sur laquelle les femmes frottaient leur pubis. La pierre ayant été ensuite christianisée perdit son rôle.

Le culte perdura avec la « *Olla de San Gil* » (Marmite de Saint Gilles) dans laquelle la femme doit mettre sa tête pendant que son époux fait sonner les cloches de la chapelle autant de fois que d'enfants désirés.

Au sanctuaire de Nuestra Señora de la Salud (Ampurdan) se trouve une pierre sur laquelle viennent s'asseoir les femmes stériles.

Près du sanctuaire de la Vierge de Bellmunt (plaine de Vich), une roche pentue donne un enfant aux jeunes femmes mariées dans l'année, si elles viennent s'y asseoir à califourchon.

Dans le Haut-Pallars, se trouve une pierre inclinée au « *Cabanot de la verge* » (la petite maison de la Vierge) dont on dit que les enfants de la région viennent du *Cabanot*.

Photographie Cl.Zerkowitz, 1948²⁴

Dans la cathédrale de Gérone, les jeunes filles viennent se frotter le sexe sur un ancien siège épiscopal la « *Silla de Carlomagno* » (la chaise de Charlemagne).

Ariège

Peu de sites y sont attestés :

Le Roc de Carlon au-dessus de Massat. De forme phallique, les femmes stériles de la vallée venaient y demander les faveurs d'une grossesse.

La Peiro traoucado (La pierre percée) se trouve dans le massif du Saint-Barthélemy. Une légende prétendant que les femmes qui s'asseyaient sur les cupules de la pierre devenaient stériles...histoire peut-être inventée pour mettre fin à un ancien culte de fécondité.

²³ *Trésor de la Mythologie Pyrénéenne*, Annales Pyrénéenne, 2^e édition, juin 1989.

²⁴ *Ibid.*, p.186.

La colline de Sainte-Rufine dominant Lavelanet, laisse à penser que ce site fut l'objet d'un culte de la Fécondité. Si une fille se trouvait enceinte inopportunément, on disait qu'elle était allée sur la colline chercher son enfant. On conseillait d'ailleurs aux couples stériles d'aller y prier Sainte-Rufine.

Comminges

La grande richesse de « pierres sacrées » nous empêche d'en faire une liste exhaustive.

Un grand nombre voyait les femmes s'y frotter et pour certaines les hommes également dans le but de conserver leur virilité.

Une pierre fréquentée par les femmes au-dessus de Portet (Labours) fut détruite sur ordre du curé.

La Peyra-Hitta du bourg d'Oueil était fréquentée par les femmes « en mal d'enfants », mais également par les femmes enceintes du 7^{ème} mois. Un témoignage datant de 1957 évoquait une femme dans cet état qui a fait « ce qu'il y a à faire²⁵ », elle s'est dénudée et a frotté son ventre contre la roche couverte de rosée. Les hommes, disait-on, forçaient leurs compagnes à baiser ce menhir lorsqu'ils passaient à proximité.

La rosée de la Saint-Jean était une des composantes des rites de fécondité durant le solstice d'été, qu'il s'agisse de se rouler nues dans la rosée du matin, de trempage dans les cupules de certaines pierres remplies de rosée (cuve taillée sur le Pujò de Géry, Marignac Haute-Garonne) ou de son recueil pour s'en frotter le ventre. Rituels et croyances dont on retrouve encore des traces jusqu'en dans les années 70 du XXe siècle.

Les herbes de la Saint-Jean, en principal la cueillette du Millepertuis, participait à ces rites. « *Le vulgaire ignorant ha opinion que les fames ne sont stériles, sinon pour une occasion, qui est la froideur de leur matrice. Dont pour devenir grosses, elles se baignent et rebaignent, souvant, de certaine décoction de toutes herbes chaudes, qu'elles peuvent recouvrer : et sont pour la plupart, celles de la S. Jan, dont les bonnes fames se ceignent aussi les reins à ce jour-là, desdistes herbes, comme ayans propriété de les randre ou antretenir fécondes, mesme étant mises par-dessus la robbe²⁶ ».*

Caillou de Saint-Mamet (vallée de la Pique). Sur ce rocher incliné, en dehors de la fréquentation des femmes adultes qui y pratiquaient des frottements sexuels, la jeunesse se livrait à la *Bentadéro* propre au Pays de Luchon. Les filles devaient s'asseoir sur un sabot et glisser sur la pente du rocher. Si le sabot se cassait cela signifiait qu'elles n'étaient plus vierges.

Le Calhau (« caillou ») d'*Arriba-Pardin*, à Poubeau (Luchonnais), est un bloc erratique qui a fait l'objet de rituels de fécondité remontant à des temps très anciens. Les femmes le chevauchaient de manière impudique et les hommes tournaient autour, *manu penem proferentes (exhibitions obscènes)*, selon l'expression pudique de Julien Sacaze. « *On prétend même que de trop souvent elle a comblé de ses faveurs des jeunes filles dont la stérilité n'était nullement défaut²⁷ ».* L'Église, au XIX^e siècle, planta une croix sur le rocher et fit cesser ces pratiques.

Bigorre

« La Peyro Crabère » ou « Peyro Mayou » à Poueyferré (Bigorre), est liée à la légende du lac de Lourdes (jeune fille transformée en pierre parce qu'elle avait transgressé un interdit)

Les femmes se laissaient glisser sur l'arête de la pierre et revenaient s'allonger au sommet dans une forme creuse et allongée interprétée comme un berceau pour, disait-on, aller chercher un enfant.

²⁵ Isaure Gratacos, *FEMMES PYRÉNÉENNES, un statut social exceptionnel en Europe*, seconde édition 1988, éditions Privat, Toulouse, p. 189.

²⁶ Laurent Joubert (1579), Conseiller et médecin du Roi et Roi de Navarre, *Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé, expliquez et réfutez par M. Laur. Joubert, conseiller et médecin ordinaire du Roy, et du Roy de Navarre.*, cité par E.H Guitard dans la Revue d'histoire de la pharmacie.

²⁷ Opus cité, *FEMMES PYRÉNÉENNES, un statut social exceptionnel en Europe*, p. 189.



« *Le Calhaou de l'Arillé* » (Cirque de Troumousse). Lieu de rites de fécondation réalistes encore pratiqués en 1825. Des scènes joyeuses se déroulaient dans la chapelle d'Héas (édifiée pour christianiser ce lieu animiste?) jouxtant la pierre lors de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge.

« *La Peyro d'Aneran* » (vallée de Louron) est située dans le cimetière. Au mois de mai les jeunes filles venaient y danser pour demander un époux. On disait d'une jeune fille enceinte qu'elle était allée à la pierre.



Trésor de la Mythologie Pyrénéenne, Annales Pyrénéenne, 2è édition, juin 1989

Aragon et Navarre

Dans le sanctuaire de San Miguel de Avarar, existe une pierre encastrée dans l'entrée de l'église. Les femmes qui n'avaient pas d'enfant devaient s'y asseoir et y entendre la messe.

Eth Rouquet de Sent Nicolas ou rocher de *la Pène d'Escot* (près d'Escot à l'entrée de la vallée d'Aspe)



Les femmes venaient y pratiquer des frottements fertilisants sur une colonne phallique détruite en 1914 lors de la construction d'une ligne de chemin de fer. Elles étaient accompagnées de leur mari qui récitait une invocation.

Les Reines de mai

Autre pratiques de fécondité, des jeunes filles, élues ou choisies par la communauté, incarnaient la fécondité printanière jusqu'au début du XXe siècle en Pays Basque espagnol.

Appelées *Maya*, *Erreginetakoak* ou *Pabordessas*, selon les zones pyrénéennes, elles chantaient et dansaient autour d'un arbre vert durant les fêtes du mois de Mai.

Au nord Aragon, les jeunes filles âgées de quatorze ans, considérées dès lors comme de jeunes femmes, devaient effectuer le tour des maisons du village pour y réclamer un œuf, puis invitaient les garçons à venir manger une omelette constituée des œufs de leur quête.

L'AVORTEMENT

« Monter l'escalier n'est pas entrer dans la chambre »

Si le désir d'enfant était associé aux rites de fécondité, les grossesses n'étaient pas toujours bienvenues, en particulier pour les mères en difficulté. L'avortement y était fréquemment pratiqué malgré les impératifs moraux et religieux, malgré l'étroite surveillance de la communauté villageoise, malgré les risques pour la santé, les coûts de recours à des « faiseuses d'anges » et les risques judiciaires.

Avant ces recours, la limitation des naissances était couramment pratiquée lorsque le nombre d'enfants permettant un certain équilibre dans le foyer était atteint, dans les vallées où pauvreté et la surpopulation étaient permanentes.

Si l'utilisation de moyens phyto-protecteurs ou abortifs étaient monnaie courante comme les breuvages à base d'armoise, d'apiol, d'ergot de seigle, etc., l'avortement par des méthodes violentes auto-pratiquées ne l'était pas moins, ainsi se jeter plusieurs fois du haut de l'escalier jusqu'à obtenir une fausse couche : « *Atrapar eth ascalèr, n'hè cap entrar dentra era cambra* » (Monter l'escalier n'est pas entrer dans la chambre) ou « *Que va caler hèr coma eth mollièr : descargar davant* »

Les avortements étaient également pratiqués discrètement par des tiers (parentèle ou voisine, généralement âgées, sages-femmes, « faiseuses d'anges »).

Dans le Donezan, un témoin raconte comment lui et ses camarades furent écartés sans ménagement d'une maison. Deux femmes s'y affairaient à bouillir des linges blancs pour les monter à l'étage où la fille de la maison était alitée. Jeune fille que l'on ne revit pas de plusieurs jours, les femmes éludant toute question quant à son absence.

SORTS ET MALÉFIQUES

Nouer l'aiguillette²⁸

S'il y avait un sort redouté par-dessus tout, c'est bien celui de la « *nouerie d'aiguillette* ».

Une personne jetait un sort au marié durant la messe nuptiale en nouant discrètement un cordon selon un procédé particulier afin de rendre l'homme impuissant.

Ce maléfice était connu depuis l'Antiquité de la Grèce et de Rome. Platon²⁹ met en garde ceux qui se marient contre ces charmes et *ligatures* qui troublent la paix des ménages. Virgile fait dire à l'un des bergers des Bucoliques (Églogue VIII) le moyen employé de son temps : trois nœuds faits à trois rubans, pour enrayer et paralyser, au bon moment, l'ardeur amoureuse d'un rival.

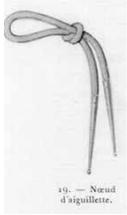
« *Durant certaines périodes du moyen âge, et même longtemps après, les noueries d'aiguillette furent une cause de terreur superstitieuse d'autant plus grave que le maléfice, qu'il provint de suggestions extérieures ou d'autosuggestion, exerçait sa néfaste influence de la façon la plus effective et la plus réelle³⁰* ».

²⁸ L'aiguillette est initialement entendue comme le cordon terminé par un petit embout métallique ou un petit fêret servant à attacher les chausses au pourpoint, soit un ancêtre de la braguette.

²⁹ Dans le livre II des *Lois*

³⁰ [Les Noueries d'Aiguillette en Poitou. Par Henri Gelin. 1910. \(histoiredelafolie.fr\)](http://www.histoiredelafolie.fr)

Augustin Cabanès décrit dans « *Indiscrétions* » le procédé pour nouer l'aiguillette :



« *Après s'être muni d'un lacet, on assistait à la cérémonie du mariage. Lorsque les anneaux s'échangeaient, on faisait au lacet un premier nœud ; on en faisait un second au moment où le prêtre prononçait les paroles essentielles au sacrement ; enfin, quand les époux étaient sous les draps, on en faisait un troisième, et l'aiguillette était nouée.* »

Augustin Challamel précise que pour formaliser le charme des mots magiques cabalistiques, accompagnés d'un signe de croix, devaient être prononcés après chaque nœud : *Tibald* pour le premier ; *Nobal* pour le second ; *Vanarbi* pour le troisième.

L'église condamnait vigoureusement cette pratique diabolique qui méritait la peine capitale, « *car celui qui en use ne peut nier qu'il ne soit violateur de la loi de Dieu, et de la nature* ».

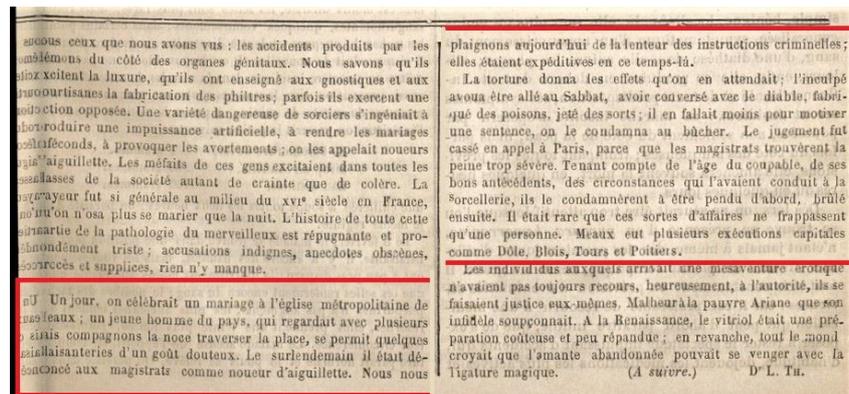
Ambroise Paré³¹ dans ses œuvres complètes³² évoque au XVI^e siècle ces maléfiques visant à l'émasculatation symbolique des hommes, « *qui se font par incantation, qui les rendent inféconds, comme leur avoir noué l'aiguillette [...]. Il ne faut douter qu'il n'y ait des sorciers qui nouent l'aiguillette à l'heure des épousailles pour empêcher l'habitation des mariez, desquels ils se veulent venger meschamment pour semer discorde, qui est le vray mestier et office du diable...* »

Une sorte « d'épidémie de nouerie d'aiguillettes » se propagea tout au long des XVI^e et XVII^e siècles dans toutes les régions et les accusations de sorcellerie se poursuivront jusqu'au début du XVIII^e siècle. De tels accès de démonomanie conduisirent à de très nombreux procès avec des sanctions sévères. Selon un arrêt du Parlement de Paris en 1662, un dénommé Jean « *condamné d'être appliqué au carcan, attaché au poteau planté dans le bourg, et d'y demeurer par le temps d'une heure, ayant deux écriteaux, l'un devant et l'autre derrière, contenant ces mots : Imposteur & noueur d'aiguillette, et banni dudit lieu pour cinq ans.* »

D'autres jugements infligèrent la mort au suspect, tel celui conduit sous l'autorité de l'évêque de Condom (actuel Gers) : « *Un jour, on célébrait un mariage à l'église métropolitaine de Meaux ; un jeune homme du pays, qui regardait avec plusieurs compagnons la noce traverser la salle, se permit quelques plaisanteries d'un gout douteux. Le surlendemain il était dénoncé aux magistrats comme noueur d'aiguillette. [...] La torture donna les effets qu'on attendait : l'inculpé avoua être allé au Sabbat, avoir conversé avec le diable, fabriqué des poisons, jeté des sorts ; il en fallait moins pour motiver une sentence, « Le jugement fut cassé en appel à Paris, parce que les magistrats trouvèrent la peine trop sévère. Tenant compte de l'âge du coupable, de ses bons antécédents, des circonstances qui l'avaient conduit à la sorcellerie, ils le condamnèrent à être pendu d'abord, brûlé ensuite. »*

³¹ Ambroise Paré, né vers 1510 au Bourg-Hersent, près de Laval, et mort le 20 décembre 1590 à Paris, est un chirurgien et anatomiste français. Chirurgien du roi et des champs de bataille, Ambroise Paré est souvent considéré comme le père de la chirurgie moderne.

³² Ambroise PARE, *Œuvres complètes*, Nicolas Buon, Paris, 1628.



L'Abeille, revue des journaux et des ouvrages de médecine, janvier 1884. Source gallica.bnf.fr, Bibliothèque nationale de l'Académie de médecine.

Désensorcellement

Les marié-e-s disposaient d'un véritable arsenal pour déjouer le sort jeté par les noueurs d'aiguillette.

Il nous est connu par le *Traité des superstitions*³³ de Jean-Baptiste Thiers.

« *Primo, mettre du sel dans sa poche et des sous marqués dans ses souliers avant que d'aller épouser.* » « *Secondement, passer sous le crucifix de l'église sans le saluer* », « *ne faire entrer l'anneau de l'épouse que jusqu'à la première jointure de son doigt ; laisser tomber l'anneau à terre ; et battre les pieds ou la tête des nouveaux époux dans le temps qu'ils sont sous le poile* (sous le voile des mariés). »

Si cette technique préventive ne suffisait pas, d'autres techniques étaient recommandées :

- « *Faire mettre les nouveaux mariés tout nus sur le pavé ou sur la terre, faire baiser à l'époux le gros doigt du pied gauche de l'épouse, et à l'épouse le gros doigt du pied gauche de l'époux ; leur faire faire à chacun un signe de croix avec les talons, et un autre signe de croix avec leurs mains ; et les obliger de prier Dieu qu'il les délivre du maléfice qu'ils souffrent.* »
- « *Pisser dans le trou de la serrure de l'église où l'on a épousé. Quelques-uns disent qu'afin que ce moyen ait tout le succès qu'on en peut espérer, il faut pisser par trois ou quatre matins dans ce trou. Mizaud a témoigné qu'il faut pour cela que le nouvel époux pisse à travers l'anneau qu'il a donné à sa nouvelle épouse le jour des noces.* »
- « *Faire ce que faisoit un certain promoteur de l'officialité de Chateaudun. Quand deux nouveaux mariés lui venoient dire qu'ils étoient maléficiés, il les conduisoit dans son grenier, les attachoit à un poteau face à face, le poteau néanmoins entre eux deux ; les fouettoit de verges à diverses reprises ; après quoi il les délioit et les laissoit ensemble toute la nuit, leur donnant à chacun un pain de deux sous et une chopine de bon vin, et les enfermant sous la clef. Le lendemain il alloit leur ouvrir la porte vers six heures, et il les trouvoit sains, gaillards et bon amis.* »

Dans son *Solide Trésor des Merveilleux Secrets de la Magie Naturelle & Cabalistique*³⁴ de 1744, Lucius Albertus recommande de manger un pivoine rôti à jeun ou encore de respirer la fumée de la dent brûlée d'un homme mort depuis peu et reprend la technique préconisée par Thiers, « *Si l'homme et la femme sont affligés de ce charme, il faut pour en être guéri, que l'homme pisse à travers l'anneau nuptial, que la femme tiendra pendant qu'il pissera.* »

³³ Jean-Baptiste Thiers, curé du diocèse de Chartres, *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, tome quatrième, La compagnie des Libraires, Paris, 1704.

³⁴ Les héritiers de Beringos, Lyon, 1744.

INTERDITS, NAISSANCE ET BAPTÊME

La femme enceinte devait se préserver des influences maléfiques et devait redoubler de précautions à partir de l'accouchement.

Durant sa grossesse les interdits et prohibitions frappaient les femmes, en particulier dans le domaine alimentaire : ne pas boire de vin au risque d'énerver le fœtus ; ne pas manger de haricots ni de choux.

Prohibitions de participer à la fabrication des aliments, surtout à ceux destinés à durer : ne pas participer à la fête du cochon, en Ariège en particulier, car tout serait gâté : « *il ne fallait pas toucher au cochon, parce que ça faisait mal à elle et au cochon*³⁵ », disait Marie Dumail encore à la moitié du XXe siècle.

Interdits également appliqués à la fabrication du fromage et du confit d'oie.

La nature impure de la femme enceinte, n'est pas éloignée de celle qui durant ses règles lui interdisait également de participer à confection des produits alimentaires et d'éviter de toucher aux instruments servant à leur fabrication.

D'autres coutumes protectrices venaient alourdir cette chape d'interdits qui pesaient sur la femme enceinte. Il lui fallait se garder de croiser des chats noirs ; éviter de parler à un bossu, à un borgne, à un boiteux si l'on voulait éviter que l'enfant ne soit affecté par ces malformations.

La naissance

Manifestement les femmes accouchaient debout ou accroupies et non allongées (ce qui était frappé d'interdit) jusque dans les deux premières décennies du XXe siècle. Dans les années 1960 des pyrénéennes accréditaient cette position, leurs grand-mères leur ayant rapporté avoir accouché debout.

Cette technique participait à faciliter l'expulsion, la parturiente était soutenue par une autre femme (de la maison ou voisine) et l'enfant était recueilli par une autre femme du village qui le trempait ensuite dans une *garzala*³⁶ après avoir coupé le cordon ombilical.

Dès les années 1930 le médecin était requis pour les accouchements à domicile et selon l'éloignement plus ou moins grand des domiciles, ce dernier arrivait quand tout était fini.

La couvade

Le terme couvade³⁷, qui dérivé de couvrir, faisait à l'origine référence à une coutume médiévale du Sud-Ouest de la France (Pays Basque français et espagnol) dans laquelle le père, pendant ou immédiatement après la naissance de l'enfant, se couchait, et se plaignait d'avoir les douleurs liées à l'accouchement et se voyait accordés les attentions et les soins normalement réservés à la femme pendant la grossesse et après l'accouchement.

³⁵ Isaure Gratacos, FEMMES PYRÉNÉENNES, un statut social exceptionnel en Europe, seconde édition 1988, éditions Privat, Toulouse, p. 194.

³⁶ Grand récipient de terre cuite ou de grès, tronconique, à l'intérieur vernissé).

³⁷ La couvade est une pratique humaine, observée dans plusieurs sociétés depuis au moins l'Antiquité. Elle désigne un ensemble de rites accomplis par un homme — généralement le père et mari — pendant la grossesse d'une femme, son accouchement et la période post-natale.



La couvade (600 × 397 cm.) - Père soignant le nouveau-né et rites magiques de guérison dans la province d'Arciadam.³⁸

Bien que peu documentée en Béarn et en Pays Basque et quelquefois contestée, cette coutume d'appropriation voyait le père prendre la place de la mère dans le lit auprès du bébé dès sa naissance. Il recevait alors les compliments de la parenté et du voisinage, et était conforté avec une bonne volaille.

La couvade est décrite ainsi par un médecin au XVII^e siècle : *« En France même, chez le Venarnien, au Pays Navarrais, lorsqu'une femme accouche, l'épouse sort du lit et le mari se couche... On le met au régime et notre faux malade soigné par l'accouchée, en son lit fait couvade... Un mari dans sa couche au médecin soumis, reçoit en cet état parents, voisins amis qui viennent l'exhorter à prendre patience... »*

Il est difficile de ne pas voir dans ce remplacement, fut-il provisoire, une mise à l'écart de la femme. En effet, dans toute la chaîne pyrénéenne, la jeune mère était réputée impure jusqu'à la messe des relevailles et le nouveau-né considéré sous la coupe du diable jusqu'à son baptême.

Protéger l'enfant des forces mauvaises

Chargés de protéger l'enfant du malin, seuls pouvaient s'approcher de l'enfant un ou deux adolescents représentant la jeunesse et les voisins venus offrir vœux et cadeaux.

« En Ariège, cette cérémonie s'accompagnait parfois d'un premier baptême par le sel administré par le père. La mère, quant à elle, devait éviter le plus possible de sortir ; en Pays Basque, elle n'y consentait qu'après avoir placé sur sa tête une tuile symbolisant la maison³⁹ ».

D'autres interdits s'exerçaient tant à l'endroit de l'enfant qui ne devait pas être mis dehors, à peine devant la porte qu'à l'encontre de la mère qui, si elle allaitait, ne devait pas sortir avant le baptême.

Pour être acceptée, lavée de sa « faute », un véritable rite de réintroduction sociale l'obligeait le jour du baptême à *« [...] frapper trois coups à la porte de l'église et demander au curé de pouvoir rentrer. Le curé venait la chercher, m'a raconté ma grand-mère et l'amenait à sa place⁴⁰ »*. Cette coutume semble avoir perduré jusqu'en 1914 dans certains endroits pour les gens qui souhaitaient la maintenir vivace.

³⁸ Marco Polo (1254-1324), *Le devisement du monde*, France (Paris), vers 1520-1530. Enluminure du Maître des Entrées parisiennes. Paris, Arsenal, manuscrit 5219, fol.93.

³⁹ Opus cité, *La vie quotidienne dans les Pyrénées du XVI^e au XVIII^e siècle*, p.203-204.

⁴⁰ Témoignage de M.Peyrefitte, née en 1929, in, opus cité, p.199.

Le baptême



Il était coutumier que l'enfant portât le prénom du parrain ou de la marraine ; le prénom du grand-père si c'était un garçon, celui de la grand-mère si c'était une fille.

Les mauvais esprits menacent le nourrisson dès sa naissance. Pour les conjurer, on place du fenouil dans son berceau ; lors de son déplacement vers l'église pour son baptême, on place un objet béni dans le panier dans lequel il est transporté et son couvre pied est disposé à l'envers, « [...], pendant le trajet entre l'habitation et l'église, la marraine, tenant l'enfant soigneusement enveloppé, ne saluait personne, regardait droit devant elle, espérant ainsi se soustraire au mauvais œil. Il était dans l'intérêt de l'enfant que cette période précédant le baptême religieux soit très brève⁴¹».

Archives départementales de l'Ariège

S'il ne peut être baptisé le jour même, on doit le surveiller jour et nuit. Des cierges sont allumés autour du berceau et on place sur la table du pain, du sel et de l'ail.

Plus grand, il ne faut pas le faire passer au-dessus ou en dessous d'une table, ni le peser, ni le mesurer ou l'enjamber, faute de nuire à sa croissance.

On cousait également des dents de taupe dans sa coiffe pour faciliter le percement de ses dents. Autre pratique, celle de la purification et de la transmission de force vitale par le rite du passage à travers l'arbre qui fut fréquent dans une grande partie des Pyrénées.

À la Saint-Jean et le jour de la Nativité de la Vierge les familles amenaient les enfants malades pour les passer à travers les branches d'un chêne, d'un buis et même d'un rosier selon les secteurs. La plupart du temps cette cérémonie se déroulait à proximité d'un oratoire ou d'un ermitage.

« *As passat les efans per le trauc del noguïé ?* »

As-tu passé fait passer les enfants à travers le trou du noyer ?

Jusque dans les années 1950 du XXe siècle, un rite similaire se perpétua dans la sierra de la Peña en Aragon. Les hommes fendaient autant d'arbres qu'il y avait d'enfants à guérir. Une fois l'enfant passé dans l'entaille du chêne, une pièce du linge de l'enfant était soit disposée près de l'arbre, soit placée de manière à ligaturer l'entaille. Si l'arbre cicatrisait, la guérison était acquise.

Cette pratique, issue du paganisme, avait été interdite dès le Ve siècle. Les conciles d'Arles en 452 et celui de Tours en 567 s'étaient clairement et sévèrement prononcés contre, ce qui n'empêchât pas un médecin de la recommander au Ve siècle⁴².



Rite de passage à travers l'arbre à Lobera de Onsella, (C. Uranga, 1943)

⁴¹ Opus cité, *La vie quotidienne dans les Pyrénées du XVIe au XVIIIe siècle*, p. 205.

⁴² Marcellus Empiricus, cité par H.Gaidoz, *un vieux rite médical*, Bordeaux, 1882.

LE VEUVAGE ET CHARIVARIS

Remariages - Marques de deuil - Cadre juridique Charivaris

VEUVAGE

Les remariages contrariés voire empêchés

La société pyrénéenne dans laquelle le mariage découlait d'une stratégie complexe de préservation de l'équilibre démographique de la communauté villageoise et des intérêts des familles, manifestait une forte réticence à l'encontre des secondes noces issues du veuvage.

La triple convergence des arguments moraux religieux, des pouvoirs publics et des coutumes ancestrales faisait obstacle aux projets de remariage des veufs et veuves.

Obstacle précédé, dès le veuvage, sur le plan du droit, de diverses règles : ces dernier-e-s ne pouvaient pas disposer de leurs biens propres sans l'autorisation de leurs enfants dont ils avaient perdu la tutelle.

Dans certaines zones, lorsque le remariage devenait effectif, veufs et veuves ne pouvaient jouir que du quart des biens de leur premier mariage qui, à leur décès, revenait aux seuls enfants du premier lit.

Sous l'Ancien régime « *un code occulte mais unanime*⁴³. » décourageait le remariage, sans qu'aucun texte législatif ne l'interdise formellement. L'église quant à elle, sans condamner le remariage, désapprouvait les unions multiples et prônait la continence comme la plus pure manière de gagner son salut.

Une telle pression perdura dans la moitié du XIXe siècle et au-delà. Elle s'exerçait en premier lieu au sein de la cellule familiale dans laquelle les enfants du premier lit manifestaient une grande hostilité au remariage de leurs parents survivants dans la crainte d'être privés de leur part d'héritage.

Hostilité qui pouvait conduire à des menaces d'homicide comme l'écrivait en 1850 le maire de Bethmale (Ariège) « *Je sais que Joseph A. a perdu sa femme depuis environ treize mois et qu'il a voulu se remarier. Je sais aussi que tous ses enfants ont improuvé ce projet, en disant que s'il se réalisait, ils tueraient la nouvelle épouse. Ce mécontentement était général dans la famille et je n'ai pas osé dire que le projet du père fût encouragé par un de ses enfants*⁴⁴. »

Un autre exemple, passant de la menace à l'acte, eut lieu à Montaut (Ariège), quelques jours seulement après le remariage civil de leur père, l'un de ses fils tua la mariée⁴⁵.

Lorsque l'union était réalisée, bien que soumise à la pression sociale des charivaris (voir chapitre suivant), les marâtres acquièrent une réputation négative, soupçonnées à tort ou à raison dans certains cas de maltraitance ou de discrimination par les enfants du premier lit⁴⁶.

Dicton Béarnais : « *Nou y-ha pas habut au mounde qu'ue boune mayrastre ; lou loup que la s'ha minyade* » (il n'y a au monde qu'une seule marâtre ; le loup l'a dévorée).

Les veuves en particulier faisaient l'objet d'une surveillance tatillonne de la part de la communauté villageoise, craignant qu'elles vivent en concubinage ou se livrent à la prostitution. Crainte morale paradoxale car les veuves privées de moyens matériels et ne bénéficiant pas d'un soutien familial devaient souvent avoir recours à de telles pratiques.

Surveillance dont le XIXe siècle nous apporte quelques exemples. À Mijanès, dans les années soixante, le voisin d'une veuve faisait courir le bruit non avéré qu'elle recevait clandestinement ses

⁴³ P.46, C.Desplat, *Charivaris en Gascogne, la « morale des peuples » du XVIe au XIXe siècle*, Paris, 1982, 288 pages.

⁴⁴ Archives départementales de l'Ariège, U Crim., affaire Amilhat, 10 avril 1854.

⁴⁵ Archives départementales de l'Ariège, U Crim., affaire Cousture, 11 décembre 1844.

⁴⁶ Archives départementales des Hautes Pyrénées, Z, le sous-préfet d'Argelès au préfet, 21 avril 1829.

amants dans la nuit. La veuve mit fin à toute relation et le clan familial solidaire interrompit à son tour tous les actes relevant de la solidarité agricole avec le calomniateur.

Dans les années quatre-vingt également à Mijanès, sans qu'il s'agisse d'un charivari, les villageois se moquaient ouvertement d'un veuf et d'une veuve qui entretenaient une relation intime en pensant la cacher aux yeux de la communauté.

La marque du deuil à vie

La pérennisation du marqueur de l'état de deuil se généralise dans les Pyrénées au XIXe siècle qu'il s'agisse de rituels culturels durant de longs mois, par exemple celui d'un long ruban de cire allumé chaque matin par un membre de la famille dont la fin de la consommation ouvrait un droit au remariage (Pays Basque).

Dans les Pyrénées-Atlantiques, lors des offices religieux les veuves étaient entièrement enveloppées de longues tuniques blanches, le visage en partie masqué par un capuchon.



Cape de deuil. Collection du musée d'Arudy (Pyrénées-Atlantiques)

Les hommes devaient arborer une lourde cape noire quelle que fut la saison.

Si l'absence de législation sous l'Ancien Régime concernant le remariage est avéré, ce n'est pas le cas des conditions morales, juridiques et symboliques que l'Ancien Régime avait inscrites dans la loi, il en est ainsi du port des habits de deuil imposé durant la première année de veuvage « année de vacuité », pendant laquelle une veuve doit s'abstenir de passer à un second mariage : « [...] *Les Loix ont voulu qu'elle rendit ce respect à son mari, & que du moins elle honorât son tombeau de ses larmes & de ses regrets pendant la première année de son veuvage*⁴⁷. ».

⁴⁷ Boucheul Joseph, *Coutumier général du Poitou, avec les conférences des autres coutumes [...] Et de nouvelles observations*, Poitiers, J.Faulcon, 1727, p.862-864 ; Pellegrin Nicole, « *Le sexe du crêpe. Costumes du veuvage dans la France d'Ancien régime* », in N.Pellegrin et C.Winn, eds, *Veufs et veuves dans la France d'Ancien Régime*, (colloque de Poitiers, juin 1998), Paris, Champion, 2003, p.243



Veuves portant le deuil du jour des Morts en Narre (Ochagavia).
À l'arrière-plan, les cires de deuil des défunts de l'année⁴⁸.

Les cires de deuil

Dans les vallées pyrénéennes au 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e siècle, les **cires de deuil** ont un usage rituel lors des enterrements qui semble remonter au Moyen Age et est présent dans une bonne partie de l'Europe. Les croyances populaires leur ont données aussi des usages de protection et de guérison particulièrement en temps d'épidémie ou de guerre.



Cires de deuil fin XIX^e-début XX^e siècle. Musée pyrénéen de Lourdes

L'utilisation lors du deuil

Lors du deuil, la première voisine du défunt porte la cire à l'église et la remet à la famille du défunt à la fin de la cérémonie.

Toutes les femmes proches du défunt déposent une cire près de la tombe le jour de l'enterrement. Les dimanches et lors de toutes les cérémonies religieuses, pendant un an, la cire est déroulée, allumée et déposée sur la chaise du défunt dans l'église.

Les rites de protection

Les cires protègent aussi des calamités. Ainsi, elles sont placées dans les maisons au pied du lit des mourants et des femmes en couches ; ou encore, elles servent en cas d'orage ou de chutes de grêle. En Béarn, lorsqu'une personne est souffrante, des petites cires sont posées sur une ardoise, brûlent pour découvrir la maladie et savoir quel Saint invoquer.

⁴⁸ Cl. Roldan, 1946, in *Trésor de la Mythologie pyrénéenne*, Olivier de Marliave, édition Annales Pyrénéennes, 1989, p.207.

Le cadre juridique

L'importance symbolique des habits de deuil de la veuve en particulier se trouve illustrée par l'obligation juridique jusqu'à la révolution, faite aux héritiers du mari, de lui fournir ses habits de deuil, même si, par le veuvage, elle a perdu la tutelle sur ses enfants et sur les biens du ménage.

Bien que ce cadre juridique soit aboli à la Révolution, l'on pourra voir dans nos villages, jusque dans les années soixante du XXe siècle, les veuves porter le deuil toute leur vie dans des vêtements bien moins stricts que la codification ancestrale jusqu'à devenir une convenance sociale. Limités bien souvent à des couleurs sombres à prédominance de tons violet ou bleu foncé par exemple et au port d'un fichu sur la tête, à l'exception des cérémonies religieuses où la couleur noire était de rigueur.

Tout semblait fait pour les isoler du reste de la communauté et les sanctuarisait dans leur état de femmes « hors-jeu », asexuées, sacrifiées.



Quatre costumes de veuves au XVIe siècle⁴⁹



Costume de deuil féminin dans la vallée d'Ossau

Celles et ceux qui rompaient ce statut en convolant en secondes nocés étaient soumis-e-s à une autre forme de pression sociale exercée par les jeunes villageois auxquels se joignait à certaines occasions le reste de la population : **Le charivari**⁵⁰.

⁴⁹ Gravures attribuées à Desprès, tirées du *Recueil de la diversité des habits, qui sont en usage, tant dans les pays d'Europe, Asie, Affrique & Isles sauvages. Ce tout fait après nature!*, Paris, Richard Breton, 1567

⁵⁰ Charivari, du bas latin *caribaria* emprunté au grec ancien *καρηβάρια* / (*karêbaría*) qui signifie « lourdeur de tête », « mal de tête ») est un rituel ou rite collectif occidental, très similaire au carnaval. Il s'en distingue toutefois en ce qu'il n'est pas lié au calendrier.

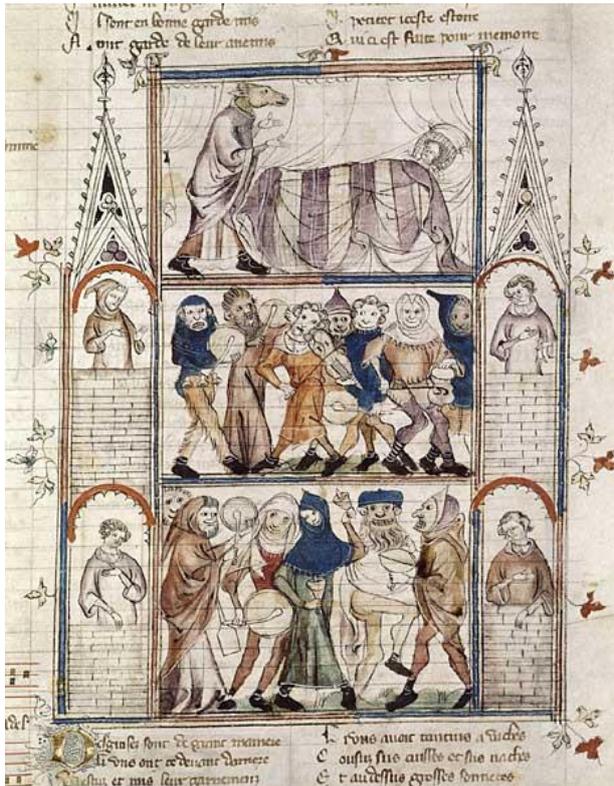
LES CHARIVARIS

Loin d'être une expression folklorique carnavalesque à laquelle il est souvent associé comme expression d'un dévouement de la jeunesse villageoise, un groupe quasiment « institutionnalisé », le charivari était un mode coercitif visant à contrarier voire à sanctionner des personnes ayant enfreint les valeurs morales et/ou les traditions d'une communauté.

Démarche symbolique et démonstration garante de ces valeurs empreinte de violence morale et très souvent physique.

Il s'exerçait par l'entremise d'un cortège composé en principal de la jeunesse, voire de toute la population villageoise, faisant un « bruit » assourdissant avec toutes sortes d'instruments (batterie de cuisine, cornes, sonnailles, tambours, etc.), accompagné de chansons souvent adaptées aux circonstances, grossières, aux accents scatologiques et paillards.

Ce rituel, attesté dès le XIV^e siècle, se tient à l'occasion d'un mariage jugé mal assorti (mariage d'un homme âgé avec une jeune femme) ou d'un remariage (remariage d'un veuf ou d'une veuve trop rapide après le décès de son premier conjoint) ; Le charivari devient alors un rite funéraire dans lequel le bruit est le seul moyen d'expression du défunt).



Miniature du *Roman de Fauvel*, attribuée au Maître de Fauvel, BNF, Fr. 146.

Le texte allégorique raconte l'histoire de Fauvel, un âne qui s'approprie la maison de son maître, et est interprété comme une critique de la corruption de l'Église et du système politique. Le nom du protagoniste, *Fauvel*, est un acronyme de ses six principaux défauts du siècle : la Flatterie, l'Avarice, la Vilenie («U» typographié en V), la Variété (inconstance), l'Envie et la Lâcheté.

Le charivari s'exerçait de deux manières :

- **Dissuasif ou « préventif »**, dès qu'une relation (réelle ou supposée) s'établissait entre deux personnes en situation de veuvage en vue d'un remariage (exemples les plus fréquents). Des groupes se formaient alors pour harceler ces personnes. Le charivari se poursuivait des jours durant dans l'espoir de faire échouer leur projet.
- **Punitif**. Lorsque les bans étaient publiés, le harcèlement était à son comble et se poursuivait jour et nuit. Les villageois se joignant quelquefois à la jeunesse pour accompagner les futurs époux dans leurs démarches pré-nuptiales.

Certaines fois, les fiancés demandaient la protection des autorités tellement la pression exercée leur était insupportable. Ainsi un couple fut accompagné jusqu'à la mairie de Conflens en Ariège par un

groupe d'hommes armés. Au paroxysme du charivari une rixe éclata, un homme fut tué, une femme estropiée et une douzaine de personnes furent plus ou moins gravement blessées⁵¹.

Autre exemple, un cortège grotesque poursuivait les nouveaux mariés jusqu'à leur domicile, prodiguant moqueries, railleries, insultes, menaces et actes de cruauté comme l'embrasement d'un fagot de paille fixé sur une pique dans lequel était enfermé un chat !

À plusieurs occasions, le charivari se poursuivait durant le repas de noce et les nuits qui suivaient « agrémenté » sur la place publique ou le parvis des églises de farces et de représentations parodiques mettant en cause les époux, vacarme et violences.

Très souvent, dans un contexte où les lignages étaient solidaires, c'étaient ceux-ci qui étaient mis en cause à travers ce que subissaient les époux. Pouvaient s'ensuivre alors des tensions entre les composantes des « maisons ».

Les charivaris pouvaient se produire avec la complicité passive, voire bienveillante des édiles locaux, ce qui produisait des dénonciations et des plaintes fréquentes à l'encontre du laxisme des maires.

Ainsi s'indigne un plaignant : « *Ce que je ne puis pas concevoir, c'est ce bon vouloir dans lequel notre maire et notre instituteur laissent aller [ces jeunes gens] depuis plusieurs soirs*⁵². »

Ceux des maires qui s'opposaient à ces pratiques ont été victimes de violences au point que les préfets essayèrent à leur tour de rappeler à leurs responsabilités les maires complices ou laxistes.

Cependant le pouvoir central fit preuve de magnanimité, voire de clémence envers ces coutumes qui prenaient origine à ses yeux « dans la nuit des temps », allant parfois jusqu'à désavouer l'action des préfets.

Il ne restait plus aux victimes qu'à céder au versement d'une sorte de rançon ou à recourir à la violence pour que cessent ces abus.

Il est arrivé que les sommes exigées atteignent des hauteurs importantes ou que les sommes aient pu être reversées au maire dans certaines localités !

À d'autres occasions, il suffisait d'offrir à boire aux participants, et souvent de « courir l'âne » (*asoade* en Gascogne) : les conjoints devaient enfourcher un âne, la femme dans le bon sens, l'homme à l'envers, tourné vers le derrière et tenant en main la queue de l'animal, en général au moment du carnaval, au milieu de la foule qui les conspuait.

Le calme revenait alors.



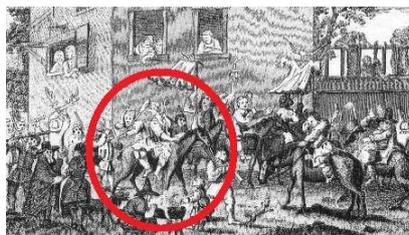
Gravure originale de William Hogarth, 1726⁵³.

Charivari destiné à ridiculiser les deux personnages assis sur la monture l'une regardant la queue de l'animal (mari infidèle ou conjoints veufs remariés) -

⁵¹ Archives départementales des Hautes-Pyrénées, 4 M 26, 15 janvier 1835.

⁵² Archives départementales des Hautes-Pyrénées, 4 M 26, 23 septembre 1882.

⁵³ William Hogarth, né à Londres le 10 novembre 1697 et mort à Chiswick le 26 octobre 1764, est un graveur, peintre, et philanthrope anglais.



Gravure préparatoire de William Hogarth ? Ou d'un copiste inconnu ? Grande similitude de l'organisation spatiale des personnages, présence des mêmes détails, etc.



Vignette de H. Castelli. *Diloy le chemineau* (Nouvelle édition) / par Mme la Ctesse de Ségur, ... Paris, Hachette, 1887. Gallica (BnF).

Celles des personnes incriminées qui refusaient de « courir l'âne », voyaient leur situation sociale au sein de la communauté gravement compromise, d'autant que la parodie s'effectuait néanmoins par des comparses qui jouaient leur rôle.

L'autre voie du refus qui s'offrait aux victimes était la violence. Cela a pu donner lieu à des échanges de coups avec des objets contondants et conduire aussi à des coups de feu faisant à ces occasions à plusieurs reprises attestées mort d'hommes.

« Un usage de substitution, essentiellement plus discret et garantissant l'anonymat des participants, fut alors, en Gascogne, Béarn et Pays basque, *la jonchée*, qui consistait à unir les domiciles des deux personnes accusées d'adultère par une jonchée de feuillage, de fleurs, de paille ou d'objets hétéroclites. On trouve trace de cette tradition dans le Roman de Fauvel, *admonitio* (mise en garde pour le roi) composé par Philippe de Vitry durant le XIV^e siècle.

Un des charivaris les plus célèbres est celui qui fut organisé par le roi Charles VI, à l'occasion duquel périrent brûlées quatre personnes proches du roi, charivari resté dans l'histoire sous le nom de « bal des ardents ».

Au XIX^e siècle, le folkloriste Jean-François Bladé, dans la préface de ses *Contes populaires de la Gascogne*⁵⁴, a raconté en détail un charivari engagé par sa propre nourrice contre un couple dont le mari avait été battu en public par sa femme, et auquel, encore enfant, il avait activement participé⁵⁴.

⁵⁴ Jean-François Bladé *Contes populaires de la Gascogne*, Paris, Maisonneuve frères et C. Leclerc, 1886, 358 p.

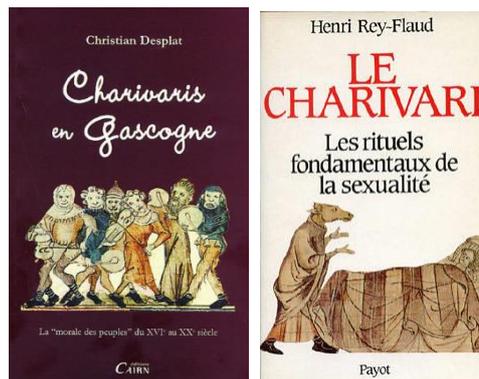
Dans le film *Le Retour de Martin Guerre* de Daniel Vigne, un charivari est mis en scène : les villageois conspuent les personnages principaux car ceux-ci, bien que mariés depuis plusieurs années, n'ont toujours pas d'enfant. La foule se disperse après que le père de l'époux leur jette la rançon, constituée d'une poignée de pièces de monnaie⁵⁵.



Parution le Dimanche 8 Septembre 1833. Une vignette au format 17x3, 5 dessinée probablement par Eugène Forest.

Le Charivari est un journal français et le premier quotidien illustré satirique du monde, qui parut de 1832 à 1937. Fondé le 1^{er} décembre 1832 par Charles Philipon comme un journal d'opposition républicaine à la Monarchie de Juillet, le journal satirique à vocation distractive s'affirma au cours de son histoire tantôt radical, conservateur, républicain ou encore anticlérical. Ses auteurs les plus notables furent notamment Taxile Delord ou encore Agenor Altaroché et ses caricaturistes les plus marquants furent entre autres Philipon, Nadar, Gustave Doré, Henri Rochefort, Cham et Honoré Daumier. En baisse d'audience, le journal disparaît en 1937, peu de temps après avoir été l'un des périodiques ayant participé à une campagne de calomnie contre Roger Salengro.

Quelques ouvrages de référence sur les charivaris



⁵⁵ Wikipédia <https://fr.wikipedia.org/wiki/Charivari>

L'ÉDUCATION DES ENFANTS – Les châtiments corporels

La progéniture formait un groupe hétérogène de genre, d'identité et d'intérêt selon le rang. Néanmoins, chaque membre recevait la même éducation générale visant à la stricte et unique obéissance à l'autorité parentale.

Les Pyrénéens semblaient convaincus que l'enfant s'apparentait à une page blanche sur laquelle ils imprimaient leurs valeurs.

Appartenant à une famille et à une « Maison souche », on leur transmettait peu à peu l'héritage des traditions familiales, les haines et les amitiés du clan.

Soucieux de faire montre de la meilleure éducation sur la base de principes reconnus par la communauté villageoise et la famille, ils ignoraient la part de l'inné et de l'acquis. La mère se chargeait de la primo-éducation basée sur quelques principes religieux et moraux que relayaient ensuite curés et maîtres d'écoles.

Ces principes étaient peu nombreux et fortement christianisés :

- Honnêteté et probité
- Obéissance et respect avec plus de devoirs que de droits, en particulier envers Dieu et le père, conduisaient à une forme de sacralisation de ce dernier.

Châtiments corporels



Malgré quelques portraits flatteurs de pères ne « portant jamais la main sur leurs enfants », l'obéissance semblait s'acquérir dans la majorité des cas par des châtiments corporels admis par la communauté. L'opinion considérant l'absence de correction physique exemplaire, en cas de faute grave ou réitérée, comme une erreur éducative.

Ils pouvaient cependant susciter la désapprobation en cas d'excès de violence.

Le maire d'un village attesta qu'une fille de quatorze ans, accusée de vols, ne put se présenter devant le tribunal en 1806, car il lui était impossible « *de pouvoir se remuer, attend que son père lui a mal tretée par des raisons à luy connues*⁵⁶ ».

Auteur inconnu-Droits réservés

D'autres formes de violence existaient comme celle d'obliger les enfants à assister au supplice de criminel, tel fut le cas en 1663 à Arthez-d'Asson en Béarn. L'abbé Bonnacaze apporte le témoignage suivant : « *Les pères et les mères y amenèrent leurs enfants et les y fouettèrent fortement pour les en faire souvenir, afin de leur imprimer l'horreur pour ces crimes horribles et abominables que le Ciel détestera toujours*⁵⁷ ».

LA FRATRIE, groupe apparemment homogène

Les relations entre enfants

Les liens de solidarité serrés à l'intérieur d'une famille s'exerçaient bien souvent vis-à-vis de l'extérieur.

Dans le groupe familial, les relations entre enfants reposaient cependant sur la stricte hiérarchie de naissance, comme en témoigne l'état civil dont les greffiers des tribunaux mentionnaient scrupuleusement : « deuxième né », « troisième né », etc.

L'aîné bénéficiant d'une autorité sans égale, généralement respectée, mais qui soulevait quelquefois des tensions surtout lorsque ce dernier se montrait tyrannique ou dilapidait les biens familiaux. S'il existait des parricides, les meurtres d'aînés par leur cadet n'étaient pas rares surtout lorsque ceux-ci redoutaient d'être privés de leurs droits. Plusieurs affaires judiciaires témoignent de ces

⁵⁶ Archives départementales des Hautes-Pyrénées, U Correc. Argelès, affaire Niveres, août 1806.

⁵⁷ Opus cité, Jean-François Soulet, *La vie dans les Pyrénées du XVIIe au XVIIIe siècle*, p. 204.

dramas ayant pour causes le partage des biens, les avantages pécuniaires consentis à l'aîné par le père, l'exploitation des granges, des terrains et du bétail, etc.

Afin d'éviter au mieux ces différents, « Le sort matériel des cadets était scrupuleusement fixé par les usages », comme le droit de posséder une pièce de terrain, quelques têtes de bétail et celui de disposer, à vie, d'un droit « de chaise », voire d'une chambre dans la maison familiale. Droit qui ne le mettait cependant pas à l'abri, une fois dans sa vieillesse, de brimades et maltraitements de la part de ses neveux et nièces.

Outre la supériorité de l'aîné sur les cadets, l'exercice de l'autorité des frères sur les sœurs était considéré comme légitime, surtout à l'extérieur du foyer familial, jusqu'à s'autoriser à suppléer au mari en cas d'inconduite de sa sœur mariée. Surveillance également sur les sœurs célibataires ou mères célibataires suivie de violences, tel ce frère, trouvant sa sœur de vingt-huit ans au café lui assénait plusieurs coups, « *Il n'aurait pas voulu que je me trouve là*⁵⁸ », explique la victime. Une femme entendant les cris de sa jeune voisine déclarait, « *Les frères de Clémentine auront sans doute trouvé celle-ci avec quelque jeune-homme ; il est probable qu'ils l'assomment*⁵⁹ ».

Les relations avec les parents

La tutellisation prolongée à laquelle étaient soumis les enfants, pouvait conduire les parents à leur demander des comptes sur leur conduite, même à un âge avancé.

Plusieurs facteurs concouraient à cet état d'autorité au-delà de l'adolescence : mariage tardif ; fréquence du célibat qui maintenait les enfants majeurs au foyer familial ; dépendance matérielle ; rang de naissance.

Dans ce contexte, un bon fils (fille ?) était soumis à son père quel que soit son âge.

Quant au mauvais fil, le père pouvait pratiquer au chantage successoral. Un témoin raconte, « *C. père et sa femme s'arrachaient les hardes de leur fils en disant à ce dernier qu'il se repentirait plus tard de sa conduite ; qu'ils feraient tout ce qui dépendrait d'eux pour le dépouiller de tout ce qui pourrait lui revenir un jour*⁶⁰ ».

Chantage et menaces non sans conséquence : en décembre 1844, un jeune homme empoisonnait toute sa famille à l'arsenic, au prétexte que le père avait choisi son frère comme héritier.

D'autres fils, frustrés du pouvoir ou de l'héritage qui leur échappaient, devenaient parricides comme en témoignent plusieurs affaires judiciaires.

Bien qu'il ne s'agisse pas de généraliser, le microcosme familial ne pouvait qu'engendrer luttes et rivalités, bien que souvent refoulées ou réfrénées par l'autorité du chef de « Maison » et par la morale dominante.

Ressentiment d'autant plus vif, que les relations entre le père et l'héritier (ière) relevaient d'avantage d'échanges de vues sur la conduite de la « Maison » que du commandement.

Les enfants au travail

Très tôt, les petits pyrénéens participaient aux activités de la famille.

Passé l'âge de 7 à 8 ans, l'enfant est considéré capable d'avoir certaines responsabilités importantes et souvent pénibles.

Plusieurs enquêtes en témoignent, celle de 1848 indiquait que dans le canton de Tarascon-sur-Ariège qu'en « *général, soit pour la garde des bestiaux, soit pour la culture de ses terres, le montagnard se sert de ses enfants dès qu'ils savent marcher. Ce qui ne devrait pas être, car il arrête le développement de leurs facultés physiques. Le sexe féminin surtout souffre beaucoup de cet état de choses*⁶¹ ».

Ces initiations précoces enfermaient les enfants dans des spécialisations selon leur sexe et leur rang.

⁵⁸ Archives départementales des Hautes-Pyrénées, U Crim., affaire Ducuing, 1913.

⁵⁹ Archives départementales de l'Ariège, U Crim., affaire Pouchet, 30 juin 1850.

⁶⁰ Archives départementales des Hautes-Pyrénées, U Crim., affaire Carrère, 16 juin 1863.

⁶¹ Jean-François Soulet, *Les Pyrénées au XIXe siècle, l'éveil d'une société civile*, réédition 2004, éditions SUDOUEST, p. 278.

L'éducation scolaire

L'enquête de 1848, menée en Roussillon, stipule que les enfants travaillant dès l'âge de 8 à 9 ans ne peuvent être scolarisés que durant l'hiver.

Situation bien différente chez les enfants de l'élite rurale qui partageaient, à âge égal, leur temps entre l'école et le catéchisme.

Les lois de Ferry rendant l'école obligatoire fut bien moins observée que celle du catéchisme. Les causes les plus fréquentes de la faible scolarisation invoquée par les parents : le besoin des enfants pour les travaux agricoles et la garde des troupeaux, les difficultés d'accès à l'école lorsque cette dernière était éloignée du domicile. Dans ces conditions les parents ne voyaient pas l'utilité ni l'intérêt de l'instruction hormis d'apprendre à lire pour apprendre le catéchisme, d'ailleurs passée la première communion on n'hésitait pas à retirer les filles de l'école.

Des témoignages rapportent avoir connu dans les années soixante du XIXe siècle des femmes du village de Mijanès ne sachant ni lire ni écrire.

Enfin, les pratiques employées quelquefois par les maîtres d'école favorisaient certaines résistances à l'apprentissage du Français. Dans la Massatois des témoignages se transmettaient sur les punitions infligées aux enfants qui parlaient occitan à l'école, comme l'enfermement dans des sacs de pommes de terre pendant la classe.



Guillaume Sulpice Chevallier⁶² (1804 Paris - 1866 Paris) Lithographie, 640x510, étude d'enfants 1834.
© musée Massey (Tarbes)



Gavarni, détail du groupe d'enfants d'Ancizan, d'après une aquarelle, 1827, cliché R.Vié

⁶² Gavarni, dit Paul Gavarni, pseudonyme de Sulpice-Guillaume Chevalier, né à Paris le 13 janvier 1804¹, et mort à Paris (16^e arrondissement) le 23 novembre 1866², est un dessinateur, aquarelliste et lithographe français. C'est à la suite de séjours qu'il fait dans les Pyrénées, et notamment à Gavarnie, qu'il choisit son pseudonyme *Gavarni*.

ESPRITS, DÉMONS, CHASSEUR MAUDIT ET PEURS DE NUITS ET DE JOURS

Des êtres fantastiques peuplent les nuits et les jours des montagnards pyrénéens.

Prenant de multiples formes fantomatiques, monstrueuses ou d'âmes en peine, la liste est très longue. Nous ne considérons ici que les exemples de l'Ariège et des territoires limitrophes : Pays de Sault, Haute vallée de l'Aude, Capcir, Cerdagne, Roussillon.

Fantômes et êtres malfaisants

Les loups garou ou lycanthropes



Humains omniprésents dans toute la chaîne, ils ont la capacité de se transformer, partiellement ou complètement, en loup, ou en créature anthropomorphe proche du loup. La mutation se fait par une nuit sans lune. Décrits comme êtres maléfiques errant jusqu'au matin, doués d'une force colossale et d'une grande férocité, ils sont capables de tuer de nombreuses personnes en une nuit et se rappelant rarement leurs méfaits nocturnes après avoir repris forme humaine. Il fallait frapper son ombre et regarder le lendemain matin qui était blessé dans le village. La lycanthropie est aujourd'hui scientifiquement reconnue comme symptôme d'une maladie mentale dans laquelle la personne se croit changée en loup, on parle alors de lycanthropie clinique.

Gravure Lucas Cranach l'Ancien, vers 1512.

La Hantaumo (Couserans-Ariège et montagnes gasconnes)

Elle peut prendre bien des aspects en rendant visite aux familles avec grand vacarme pour les empêcher de dormir ou pour leur faire du mal.

La Masco (Ariège et Haute vallée de l'Aude)

Elle prenait l'apparence d'une vieille femme la nuit et d'un mendiant le jour. Pour l'empêcher de rentrer dans la maison, un récipient d'eau devait être placé contre la porte ou on bouchait le trou de la serrure. Si elle y pénétrait néanmoins, cette formule mystérieuse de conjuration l'en chassait : « *pet sus felho, passo per la chimineiro* » (Pied sur la feuille, va-t'en par la cheminée). Le nom de *masco* est employé également en Languedoc pour désigner les sorciers. La toponymie aurait évoqué ce mot comme lieu possible de rassemblement de sorciers : la Borde des Masques (Ariège), Mascaras (Donezan-Ariège), rocher dominant le barrage de Noubals dans lequel s'ouvre une cavité dans laquelle il aurait été trouvé des artefacts. La tradition évoquait un « Homme rouge » hantant le bois sous sa face nord, personnage qui effrayait encore la jeunesse, partant à pied de nuit vers les fêtes des villages environnants, dans les années soixante du XXe siècle.

Les Simiots (Roussillon)

Singes griffus qui épouvantaient les montagnards du Roussillon furent chassés par la présence des reliques de deux saints (Abdon et Sennen).

Lou Glari (Pays de Sault, Capcir). Spectre brillant annonciateur d'une mort prochaine pour qui le rencontrait. Il pouvait être chassé par des signes de croix conjuratoires.

Arro-Maouco (Pyrénées Languedociennes)

Esprit malfaisant qui se nichait dans l'obscurité et oppressait ou étouffait les gens durant leur sommeil. Autre forme : Caouco-Vielho qui « écrasait les vieux ». Dans sa version féminine : Sarramauca, Caucavielha (Languedoc) vieille femme qui écrase et étouffe les dormeurs.

Le chasseur maudit

Le pluriel pourrait-être de rigueur tellement de personnages hantent les nuits ventées sur toute la chaîne, qu'ils s'appellent Arnaud (Catalogne), « Caçador negre », « Riatus » (Couserans-Ariège), « El sabater » (Ripollès), « L'Home de la luna » (Province de Gérone), « Rois Arthur » (Roussillon), ou « Rei d'Artus » en Donezan et Pays d'Olmes – Ariège). Plusieurs autres chasseurs peuplent le pays Basque parmi lesquels deux curés, *Martin* et *Garibay*. Tous ont en commun soit des actes de transgression donnant lieu à des punitions divines (séduction d'une mère abbesse, abandon d'un office au moment de l'élévation pour aller poursuivre un lièvre), soit d'avoir chassé le jour de Noël ou le vendredi saint (jour de pénitence et d'abstinence chez les chrétiens), soit un manquement à la charité. Tous ont été condamnés à errer éternellement les nuits fortement ventées, poursuivant leurs proies avec leur meute de chiens et quelquefois leur équipage. En Catalogne comme en Couserans, ces chasseurs doivent faire le tour de la terre en sept ans et revenir à ce terme dans le pays.

En Donezan « *Lou Rei d'artus* », revient tous les siècles, subissant la punition divine pour avoir quitté la messe de minuit lorsqu'il aperçut un lièvre au moment de l'élévation.

Sans hésiter, il se précipita à sa poursuite tandis qu'une voix s'élevait dans le ciel :

« *Correr voles, tu correrás, feres voles, n'aura pas sus las brumas aniras coma les plumas volaras⁶³* » (Tu veux courir, tu courras, tu veux du gibier, tu n'en auras pas tu iras sur les nuages et tu voleras comme les plumes).

Un lieu-dit évoque quarante lièvres entre le ruisseau de la Saint Jean et celui du Soula dans la commune de Quérigut. S'agit-il d'un souvenir toponymique de ce mythe ?

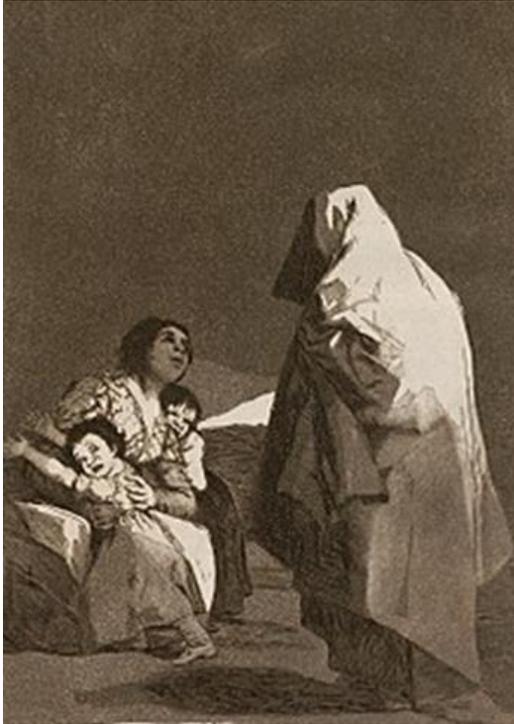
Toujours est-il que dans le récit qui en témoigne, le chasseur passe avec sa meute tous les cent ans entre Quérigut, Carcanières, Pailhères et le Roc Blanc. Les soirs de grand vacarme des tempêtes de vent, les paysans évoquaient aux enfants le passage de *la caço d'Artus* (la chasse d'Artus). À Carcanières cette légende s'accompagne d'une autre pénitence prononcée par Jésus lorsque le chasseur quitta la messe: « *Tu me quites, mutin ieu te farai correr vite boun maïti toutjourn tous lous journs⁶⁴* » (Tu me quitte, mutin je te ferai courir vite de bon matin et tous les jours).



⁶³ Olivier de Marliave, *Trésor de la mythologie Pyrénéenne*, Annales Pyrénéennes, 2^e édition, juin 1989, p.240.

⁶⁴ Ibid, p. 240

Les croque-mitaines



Ils étaient convoqués par les mères pour faire obéir leurs enfants par la peur des ogres et autres mangeurs d'enfants. Êtres d'une férocité sans équivalence avec les croque-mitaines de l'Antiquité dont ils sont les héritiers.

Un croquemitaine peut se dissimuler aux abords d'un cours d'eau ou d'un étang, afin de noyer les imprudents. Dans les régions où l'hiver peut être rigoureux, un croque-mitaine mange le nez et les doigts de l'enfant (les parties du corps les plus exposées aux gelures).

Des personnes réelles et vivantes (âgées, au physique inquiétant, ou vivant en retrait de la communauté) endossent souvent, volontairement ou non, la personnalité du croque-mitaine pour menacer les enfants.

« *Que viene el coco* », Francisco de Goya, vers 1797.

Plongés dans un univers dans lequel les récits mythologiques fondaient une base légendaire constitutive de leur monde, les enfants devaient être effrayés à l'évocation des noms de ces personnages effrayants qui devaient les plonger dans des formes de terreur.

Dans ce monde peuplé de menaces, le loup était la seule terreur commune à tous les petits pyrénéens, terreur également, fantasmée (loup garou) ou réelle (prédation des troupeaux), des bergers et voyageurs isolés, comme des pyrénéens durant les périodes hivernales de disette. « L'appel au loup a toujours eu sa place à la fois dans les jeux d'enfants et dans les injonctions maternelles à l'obéissance⁶⁵ ».

La présence de ces personnages effrayants et cruels est attestée et partagée dans le monde entier. Nous en exposons un florilège en fin de publication.

La Trimarde (Couserans – Ariège)

Vieille femme vagabonde dont on menaçait les enfants de les confier au sac de *la Trimarde*. On retrouve d'autres cas croquemitaines qui emportaient les enfants dans des sacs, comme la *Mamé* en Pays de Foix.

⁶⁵Opus cité, *Trésor de la mythologie Pyrénéenne*, Annales Pyrénéennes, 2^e édition, juin 1989, p.236.

Cama Cruse (Ariège)



*Camba crusa et uelh dobert (la jambe crue et l'œil ouvert) est certainement un des croquemitaines les plus répandus de l'Ariège, « C'est une jambe avec un œil ouvert et une corne, qui court plus vite que tout le monde », « C'est une jambe crue, qui n'avait que l'os », « C'est une jambe rouge, mal fichue, laide, toute sanguinolente ⁶⁶... Faut-il chercher son origine chez le dieu Celte Lug⁶⁷ représenté sautant à cloche-pied, un œil fermé, agitant un seul bras, lors de Samhain⁶⁸ ? Dans les traditions alpines des Grisons, où des créatures nocturnes unijambiste, qui détenaient les secrets de l'au-delà et les révélaient à ceux qui venaient les interroger en se tenant sur un seul pied ? En Gascogne, il y avait aussi *la Marraouque* et *la Jambe-crue*, qui rôdaient, le soir, autour des métairies, et derrière les meules de paille, pour voler les petits enfants, qu'elles allaient manger on ne sait où.*

AiméB. 2014, « Cloche-pied », pastel gras et encre. 150 x100 cm.

Lo Popoi (Pays de Foix – Ariège)

Bête féroce qui venait chercher les enfants à la demande de leur mère.

Pelos-Mas (Pays de Foix – Ariège)

Cet ogre se promenait toujours la nuit pour venir taper sur les doigts des enfants méchants jusqu'à leur « *peeler les mains* ».

La Garamioute (Pays de Foix et Couserans - Ariège)

Animal ou personnage, son souvenir comme croquemitaine est encore attesté en vigueur dans les années 50 du XIXe siècle.

La Mamé (Pays de Foix – Ariège)

Revêt un sens terrifiant en Ariège. Comme *la Trimarde* du Couserans, elle emportait dans son sac les enfants désobéissants : « *La Mamé ba te cerca amb'soun sac* » (*La Mamé va venir te chercher avec ton sac*).

Rampono (Pays de Foix – Ariège)

Géant battant violemment les enfants désobéissant à l'appel de leurs mères.

Lou Babau (Pyrénées gasconnes, Roussillon)

En occitan, *babau* désigne une toute petite bête, un insecte, mais aussi une sorte de dragon mangeur d'hommes. Dans son *Dictionnaire infernal* (1828), Collin de Plancy indique que le *Babau* est une « *espèce d'ogre ou de fantôme, dont les nourrices menacent les petits enfants dans les provinces du midi de la France, comme on les effraie à Paris du Croquemitaine. Mais Babau ne se contente pas de fouetter, il mange en salade les enfants qui sont méchants* ». Dans la vallée de l'Agly il est apparenté à une sorte de Tarasque propre au pays Avignonnais.



Tarasque

⁶⁶ Opus cité, *Trésor de la mythologie Pyrénéenne*, Annales Pyrénéennes, 2^e édition, juin 1989, p.234.

⁶⁷ Lug ou Lugus est la principale divinité des Gaulois, équivalant au dieu irlandais Lugh.

⁶⁸ Marque le début de la période sombre. Pour les Gaels, comme pour les anciens Celtes et leurs ancêtres indo-européens, l'année était composée de deux saisons fondamentale : une saison sombre et une saison claire).

Lou Gegant ou lou Becut (Pays de Sault - Aude) ou lou *Pare Gegant* (Cerdagne)

Ces géants rivalisaient avec les sommets. Les dents de *Pare Gegant* étaient énormes lui permettant d'avaler les enfants dont les parents ne voulaient plus.

Faramenco (Pays de Saul et Haute vallée de l'Aude). Femme voleuse et mangeuse d'enfants.

Pelharot (Languedoc), le *chiffonnier* pouvait emporter les enfants désobéissants avec les chiffons qu'il récoltait chez les habitants.

Quelques croque-mitaines dans les autres régions

Alsace, les *Nöchtgröbbe*, corbeaux de la nuit attaquant les enfants s'ils restent dehors trop tard.

Bretagne, *Ar Grec'hmitouarn* (le croquemitaine).

Centre-Val de Loire (Sologne), *La Mère Tire-Bras*: censée « tirer par les bras » les enfants qui s'approchent trop près des puits.

Franche-Comté, *Picolaton* ou quiperlibresson ou cacalambri : oiseau imaginaire utilisant son bec pour piquer fesses et talons des enfants traînard.

Nord-Pas-de-Calais, *Marie Grouette* (ou *Marie Girelle*, dans le Val de la Sensée) attire les enfants qui s'approchent trop de l'eau dans cette région de marais.

Normandie, *Le Père la Pouque*, version de « l'homme sac », celui-ci emportait les enfants dans sa *pouque* (un grand sac en jute) : « Si t'es pas sâage, eul pé la pouque y va v'ni pis y va t'prendre ».

Nouvelle-Aquitaine, *la Ganipote* : Créature protéiforme apparentée au loup-garou, hantant les campagnes des Charentes, du Poitou et de la Guyenne.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *la Garaoude* (Hautes-Alpes) : vieille femme qui vit dans une roulotte ; elle prend les enfants dans la rue et les met dans sa grande besace. *Ratepenate* : gros volatile qui emporte les enfants dans le Briançonnais (*ratapenada* = *chauve-souris* en Occitan)

Rhône-Alpes, *Chausse-vieille* : vieille femme qui vient peser de tout son poids, la nuit, sur les enfants qui n'ont pas dit leur prière (occitan *Chaucha-vièlha*) (Savoie).

Quelques croque-mitaines dans le monde

Allemagne, *Der Schneider*, lorsque les enfants s'obstinaient à sucer leur pouce ce croque-mitaine tailleur venait couper les pouces.

Belgique (Wallonie) *Pépé Crotchet* (homme) ou *Mareye Crotchet* (femme), munis d'ongles démesurés, ou d'un crochet, ils attrapent les enfants par la jambe.

Espagne, *El Coco* et *Mano Negra* : « main noire ». Main noire géante qui attrape les enfants qui s'approchent trop du bord de l'eau, et les emporte au fond de l'eau pour les manger.

Norvège, *Draugen* : démon marin, pour empêcher les enfants de s'aventurer près de la mer.

Suisse, le père fouettard (Genève). Accompagne Saint-Nicolas et distribue du charbon au lieu de bonbons, voire, des coups de fouets.

Colombie, *Ladrón de ojos* (voleur d'yeux) est un monstre kidnappant les enfants le soir pour leur voler leurs yeux.

Brésil, *Cuca* est une femme crocodile kidnappant les enfants le soir s'ils ne vont pas au lit.

Canada (Québec), La *Ganipote*, créature apparentée au loup-garou.

Groenland (Folklore inuit), dans la *mythologie inuit*, *I'jiraq* (« celui qui se cache ») est le croque-mitaine qui enlève les enfants et les dissimule à jamais.

Tunisie, *Salléle el kloube* (celui qui arrache les cœurs des enfants) s'ils sortent pendant les heures de sieste.

Liban, *Abou Kiss*, littéralement « le Père Sac », équivalent du thème de « l'homme au sac ».

Russie, L'*antchoutka* est un *Esprit* mauvais assimilé au diable. Est évoqué pour faire peur aux enfants : « N'agite pas les jambes sous la table pendant le repas, sinon l'*antchoutka* viendra s'asseoir dessus ! ».

Japon, *Yama-Uba*, la sorcière des montagnes, vieille femme hideuse qui change d'apparence pour attraper ses victimes et les mange une fois gagnée leur confiance.

Turquie, *L'Yönden*, monstre cruel, orgiaque et obscène, est censé apparaître lorsque les enfants ne sont pas sages ou trop gourmands.

LE PANTHÉON ANIMALIER

LE BESTIAIRE MYTHOLOGIQUE PYRÉNÉEN

Peu d'autres animaux ont tenu une place plus importante que l'ours dans les vallées pyrénéennes, sauf au Pays basque où l'on assistait à un véritable foisonnement d'*ihizi*, bêtes sauvages de toutes espèces : taureau (Autun), cheval blanc (Alçay) vache (Sare), jument noire (Berasteguy), bouc (Zugarramurdi), chèvre blanche (Villefranche), porc (Aezqueta). Ces animaux peuplaient pour la plupart grottes et montagnes, annonciateurs de présages ou de mauvais sorts, souvent gardiens de trésors.

Enfin la divinité *Mari* était accompagnée de *Beigorri*, la vache rouge.

Les animaux régnaient sur de véritables royaumes montagnards, l'un de ceux-ci animaux se trouvait en Andorre où le roi (un lion), en manque d'héritier, dut intervenir dans une guerre suscitée par sa succession. Il laissât un testament dans lequel il choisit *Tammarro* pour régner. Véritable inconnu, tous les animaux se mobilisèrent pour le trouver et en oublièrent la guerre.

Les animaux parlaient

Comme les basques, les Ariègeois ont transmis de nombreux contes faisant allusion à ces temps lointains. Ils ont imaginé un paradis dans lequel les animaux pourraient prendre la parole une fois quitté leurs conditions serviles.

Néanmoins ils ne pouvaient retrouver la parole que lors des nuits des solstices (Noël et Saint-Jean).

Un conte ariégeois l'*Escouchalaire* se racontait dans la vallée d'Aston à Larcat.

Un homme curieux (l'*Escouchalaire*), voulut vérifier si les bêtes parlaient braiment à minuit durant la messe de Noël. Caché derrière la porte de l'étable, il entendit ses bœufs dire : « *Douman qu'es jour de festo, farem pas res ! O cresi pas, l'autro diguet, nous caldra pourta lou mestre al cimenterí...*⁶⁹ » (Demain jour de fête, nous n'aurons rien à faire ! dit l'un. Je ne crois pas, répondit l'autre, il nous faudra porter le maître au cimetière...).

Le lendemain, l'*Escouchalaire*, fut retrouvé mort dans son lit.

Augures

Héritiers des pratiques divinatoires de l'Antiquité et païennes, un grand nombre d'animaux étaient de véritables augures chargés de présages plus ou moins mauvais.

Quelques un étaient bien connus dans les montagnes pyrénéennes :

Le bourdon noir, présage défavorable dans la partie méridionale de la chaîne et encore en cours au XIX^e siècle selon un témoignage recueilli en Aragon en 1983.

L'observation du vol et du chant de différents oiseaux était courante dans l'Antiquité, comme ceux de l'aigle, le vautour, le milan, le hibou, les corvidés (corbeau pie et corneille).

L'épervier, en Pas basque, les arabesques du vol du Chori-Belatcha, permettaient de lire l'avenir.

En Ariège, un prêtre Apaméen demandait encore en confession en 1892 : « *Aurios-tu consultat de qualche ausel de passo ?* » (T'es-tu basé sur le chant d'un oiseau de passage ?)... Au XIX^e siècle, les pèlerins en route vers Compostelle croient au présage de l'appétit de poules enfermées dans une cage dans l'église de Logrono : si elles mangent les miettes de pain posées sur le bâton de pèlerinage, ils arriveront sains et saufs au terme de leur voyage, dans le cas contraire ils pourraient mourir d'ici là.

Dans cet exemple également l'héritage de pratiques anciennes transparait : les augures observaient l'appétit des poulets sacrés.

⁶⁹ Olivier de Marliave, *Trésor de la Mythologie Pyrénéenne*, Annales Pyrénéennes, 2^e édition, juin 1989. p. 282.

Les colombes sont souvent associées à la découverte ou à l'implantation d'un lieu sacré : l'hôpital de Saint-Christine du Somport en vallée d'Aspe ; le sanctuaire de Notre Dame du Héas dans le cirque de Troumouse en Bigorre ; la Fuente Santa de LA Canau en Aragon ; la Virgen de Ujué en Navarre ; Notre Dame de Celles en Pays d'Olmes (Ariège), la Houn de Coulums (Fontaine) dans le Lavedan est connu pour son eau fécondante. La colombe, n'oublions pas, était l'animal tutélaire d'Aphrodite, déesse de l'amour et de la Fécondité...

Un aigle joua ce rôle en Biscaye. Il arracha un crâne d'un cadavre dans un tombeau de l'église Lucie de Garay en Biscaye, pour le transporter dans les montagnes jusqu'à l'endroit où sera construite la Collégiale de Generruza.

Un corbeau à Musset (Conflent) permit de découvrir une vierge dans un figuier en attirant l'attention des bergers. Notre Dame de Corbiac y fut construite.

Outre ces oiseaux, d'autres animaux furent affublés de capacité d'augure.

En Bigorre les montagnards interprétaient les mugissements du bétail, le prêtre Appaméen cité plus haut posait également cette question en confession, « *As pres un malur la bestio rencountrado : la talpo, le furet, o qualque autre animal ?* Crengut que de l'abord t'en arribesso mal ? ⁷⁰ » (As-tu mal auguré de la rencontre de la taupe, du furet ou de quelque autre animal ? As-tu cru qu'un malheur en découlerait ?).

Le chat noir

Voir un chat noir est encore de nos jours considéré par certains comme un mauvais présage. Chez les Égyptiens comme chez les Romains, le chat fut divinisé puis devint une créature maléfique dans l'imagination populaire sous la pression du christianisme.

Plus tard, au Moyen Age, inversion typique des croyances païenne par l'église catholique, le chat noir fut associé à la sorcellerie et à la magie noire comme incarnation du diable sous le prétexte que des sectes hérétiques le sacrifiaient au diable durant leurs cérémonies. A contrario, les satanistes adoraient cet animal comme l'incarnation de leur maître Satan.

Durant la même époque, bien que détesté, ses testicules étaient utilisés dans la pharmacopée pour la concoction d'élixirs destinés à faire disparaître la douleur, ou encore à faire fuir les démons.

En Donezan (Ariège), lors des veillées dans les années soixante du XIXe siècle, les anciens racontaient encore l'histoire de cet homme du village qui avait une fiancée dans le village voisin. Un soir un chat noir apparut à la fenêtre en miaulant, l'homme effrayé par la superstition lui jeta des braises et l'animal s'enfuit en feu. Le lendemain, l'homme s'en vint voir sa fiancée et découvrit avec horreur qu'elle avait le visage brûlé...

Le sacrifice des animaux dans les fêtes et rituels

Il semble que les peuples pyrénéens aient tenté de conjurer les mauvais sorts par des sacrifices réels ou simulés lors des fêtes de leur calendrier.

Toros de fuegos

Au Pays basque et en Navarre une tradition au XVIIe siècle consistait à enduire des taureaux de poix et de les enflammer, lesquels portaient en courant jusqu'en mourir.

Sous une forme atténuée ce rituel existe toujours en Pays basque et en Espagne. Seules les cornes portent un dispositif avec des boules inflammables, malgré certaines précautions, l'animal apeuré, est souvent brûlé et peut rester aveugle, même s'il ne meurt pas forcément.

⁷⁰ Opus cité, *Trésor de la Mythologie Pyrénéenne*, p.282.



@LaVanguardia.web

Au cours des dernières années, les défenseurs des droits des animaux ont réussi à faire abolir cette pratique dans certaines provinces espagnoles. Le taureau est de plus en plus souvent remplacé par un artificier, portant sur son dos un taureau de bois ou de papier mâché tenu par une armature métallique. Les fausses cornes portent le même système de boules inflammables et feu d'artifice. L'artificier court ainsi équipé au milieu de la foule, parodiant la corrida.



© Manuel Salado

Les volailles

Lors des carnivals, jusqu'en 1850, date de son interdiction, l'on suspendait des volailles vivantes la tête en bas qu'il fallait décapiter ou en arracher la tête en passant dessous.

À Bayonne, la volaille était suspendue au-dessus de la Nive, les jeunes gens placés dans des barques devaient la décapiter lorsqu'ils arrivaient à sa hauteur.

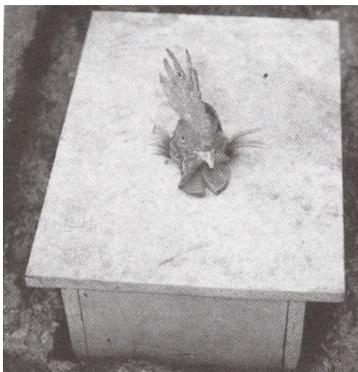
Les fêtes de San-Antolin (Pays basque espagnol) sont appelées fêtes des oies parce qu'on accroche également des volatiles à une corde élastique au-dessus du port et que les jeunes doivent s'accrocher à l'oie pour ne pas tomber à l'eau pendant qu'on secoue la corde.

Au Pays basque, lors de l' « *Antzara Jokoa* », des cavaliers lancés au grand galop doivent d'arracher le cou d'une oie attachée tête en bas au-dessus d'une rue. Cette pratique perdue de nos jours sous condition expresse que le volatile soit tué avant d'être pendu.



Auteur inconnu, tous droits réservés.

En Catalogne, lors du « *Mato del Oco* » les joueurs, yeux bandés et armés d'une épée en bois doivent chercher à tuer l'animal. Il existe également une version avec un coq placé dans une boîte dont seule la tête dépasse...des jeunes filles habillées en blanc et les yeux bandés devaient chercher à décapiter l'animal. Des dizaines de volailles étaient ainsi sacrifiées et consommées lors d'un grand repas collectif. On trouve le même rituel en Navarre lors de l' *Ilokunde*.



Photo, T.Truffaut, 1984.

Dans le Ripollès (Catalogne), ce n'est pas une oie mais une poule qui était sacrifiée avant les semailles. Les laboureurs laissaient le sang couler dans leur premier sillon en prononçant une incantation.

Trace probable d'anciens sacrifices lors du Noël pyrénéen, l'on brûlait dans les étables des touffes de poil du bétail notamment en Pays d'Olmes (Bélesta), en Pays de Sault et en Haute Ariège. En Soule, on brûlait les poils de la queue des animaux sur le parvis de l'église à la fin de la messe.

LE BESTIAIRE MYTHOLOGIQUE PYRÉNÉEN

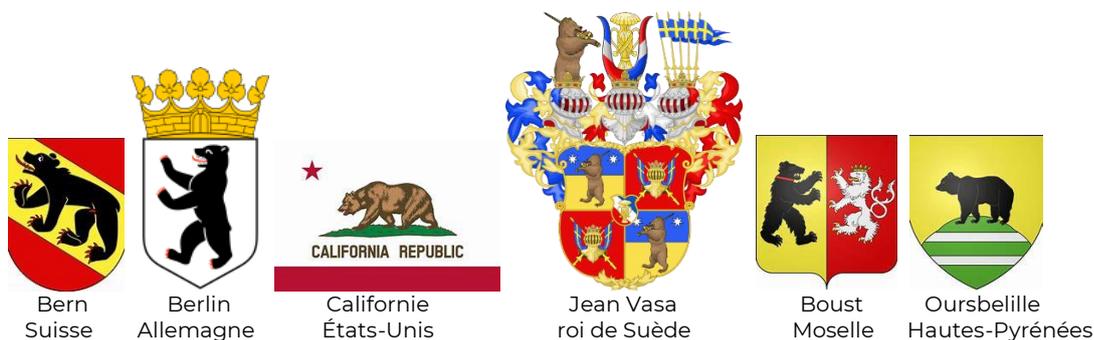
L'OURS

L'ours a toujours occupé une place particulière chez les populations vivant à son contact et a marqué fortement l'imagination et la culture populaire. Considéré dans leur culture comme un double animal de l'homme, un ancêtre tutélaire, un symbole puissant de renouveau saisonnier, il fut longtemps considéré comme le roi des animaux dans la sphère européenne.

Les évangélisations successives combattirent vivement les pratiques et les traditions animistes « païennes » parfois transgressives autour de l'ours et de ses cultes, jusqu'à conduire à sa dépréciation et à sa diabolisation au Moyen-Âge.

Les traditions liées à l'ours ont résisté aux tentatives de recouvrement et de substitution de l'Église et ont survécu en Sibérie, en Laponie, chez les Amérindiens, mais aussi dans les Pyrénées.

Symbole de la Suisse, de la Californie, de rois et princes, l'ours a donné son nom à de nombreux lieux tels que la ville de Berne ainsi qu'à deux constellations, et a inspiré proverbes et expressions populaires.



Si l'ursidé est un animal emblématique des Pyrénées, nous ignorons s'il a fait l'objet d'un véritable culte de la part des montagnards à l'image des peuples alpins ou des Aïnos du Japon qui se disaient descendants d'un premier homme élevé par l'ours. Dans les Carpates roumaines l'ours serait l'ancêtre du genre humain, et dans des communautés sibériennes l'animal est vu comme un aïeul. Chez certaines populations sibériennes et amérindiennes, c'est de l'union d'une femme et d'un ours que naquirent les hommes.

Dans les Pyrénées, l'ours apparaît plutôt comme le descendant d'un homme déchu fréquemment retourné à l'animalité à la suite d'une punition divine.

Plusieurs légendes y font allusion dans le Vicdessos (Ariège) où un homme et une femme après avoir pris à partie Jésus, lors de son passage dans la vallée, furent transformés en ours et allèrent peupler les montagnes. Les mêmes allusions à des punitions divines dans les Hautes-Pyrénées, en Béarn et au Pays basque, affectent qu'un berger qu'un forgeron. L'un des leurs, dans la vallée d'Aigues Juntes (Ariège), blasphéma en invoquant le sort meilleur de l'ours après s'être brûlé. Dieu lui apparut alors et lui dit « *Ousso de montanho bou esse, ouso de montanho siras*⁷¹ » (Ours des montagnes tu veux être, ours des montagnes tu seras).

Une histoire semblable se racontait en Val d'Aran où un forgeron ayant brûlé accidentellement Jésus, celui-ci le transforma en ours devant monter aux arbres, à l'exception du hêtre. Le forgeron répliqua qu'il le déracinerait. Dans une autre version il s'agit de sapin. Cette relation entre certaines espèces d'arbres et les interdictions divines mériterait d'être interrogée.

L'ours néanmoins ne fut jamais associé aux forces du mal, ni au diable malgré les prédatations sur les troupeaux. Il intervient même comme défenseur de la pudeur dans le cas de Sainte Colombe de

⁷¹ Olivier de Marliave, *Trésor de la mythologie Pyrénéenne*, Annales Pyrénéennes, 2^e édition, juin 1989, p.271.

Finestret en Conflens, attitude quelque peu paradoxale dès lors qu'il est décrit dans les histoires comme en recherche constante de relations charnelles avec les femmes.

À une occasion au moins, la fiction devint réalité, il s'agit de l'histoire de la femme nue du Vicdessos (Ariège) qui passait l'hiver en compagnie des ours dans la montagne. « *Ils étaient mes amis, ils me réchauffaient* » ont été les seules paroles intelligibles qu'elle ait prononcé avant de mourir à la prison de Foix, quelques jours après sa capture par des chasseurs.

L'ours eut également un compagnonnage forcé de Saints : Saint Armand ; Saint Corbinien ; Saint Arige ; Saint Gall, etc.



- 1-L'ours porte les bagages de saint Amand dans une miniature de la *Vie de saint Amand*, vers 1160.
- 2-Saint Corbinien ordonne à l'ours de porter ses bagages.
- 3-Saint Arige porté en terre, peinture murale de l'église d'Auron datant de la première moitié du ^{XV}e siècle.
- 4-Peinture murale représentant saint Gall et son ours, nef de l'église Saint-Venance de Pfärrenbach.

En Ariège, il servit également de monture à l'évêque Vallier, après qu'il eut dévoré l'âne que lui aurait offert Saint Martin. Arrivé à Ustou, Vallier fit danser l'ours pour apaiser la population effrayée. En souvenir du cadeau que lui avait fait le saint, la légende nous dit que l'évêque appela l'ours Martin ce qui serait l'origine des oursailés d'Ustou vers la fin du ^{XIX}e siècle...bien qu'il fût fait mention d'un oursailé au ^{XIII}e siècle.

Parmi les pratiques de ces dresseurs d'ours, on trouve des rites de guérison. Les enfants malades étaient placés à califourchon sur le dos de l'animal qui devait faire entre sept et neuf pas selon la maladie dont on attendait la guérison : épilepsie, maladies des yeux, rhumatismes, prévention de la rage, etc.

En Ariège, l'ours était requis pour faire le tour de l'étable et du poulailler afin d'en chasser les maladies et les risques pandémiques. L'oursailé vendait également des poils de la fourrure de l'ours comme talisman conjuratoire.

L'église condamna ses pratiques à plusieurs reprises dès le ^{VIII}e siècle, ce qui montre l'existence de ces rites païens au début de la christianisation : « *Quiconque interroge les devins à peine de six années. Il en sera de même pour tous ceux qui font promener les ours pour tromper les simples*⁷² ».

Mi-homme, mi-animal

L'ambivalence du statut de l'ours est à l'origine de bien des contes et légendes dans lesquels la punition divine a pour conséquence que « *l'ours a les mêmes pieds que l'homme, qu'il marche debout et monte sur les arbres*⁷³ ». Sa part d'humain errant et marginal transparait dans les noms dont on l'affuble : *El Pedescaus* (le va-nu-pieds), *Lou Couralhat* (le vagabond), *l'Escanilhat* (le déguenillé), *Lou Tipé* (le type, le bonhomme).

Juan Artz, Joan d'Os ou Jean de l'ours

Plusieurs récits évoquent sans ambiguïté la volonté de l'ours à s'accoupler avec une femme. Ce rapport à la sexualité et à la fécondité est une constante dans la mythologie pyrénéenne qui

⁷² Mgr. Hefele, Histoire des conciles, t. IV, p.129, Paris 1870. Cité dans opus *Trésor de la mythologie Pyrénéenne*, p.274.

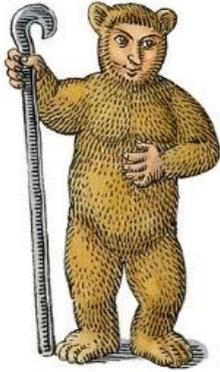
⁷³ A.Ballarín Cornel, *Civilisation pirenaica*, Zaragoza, 1972. Cité dans opus *Trésor de la mythologie Pyrénéenne*, p.274.

s'illustre au cœur des légendes, enrichies et enjolivées par la transmission orale des bergers et des colporteurs.

La légende de Jean de l'ours est certainement la plus connue en Ariège, chaque vallée en revendiquant sa localisation, particulièrement concernant la caverne qui abritait cette union forcée : Pays-de-Sault (Cauna du Clot), Cerdagne (Grotte de Jean d'Os), Ariège (Luzenac), etc.

Résumé :

Illustration d'Elsa Huet, *Jean de l'ours*, éditions du Cabardès



Une femme qui coupait du bois dans une forêt fut capturée par un ours qui l'amena dans sa grotte. Elle y enfanta un garçon. Devenu très fort, il proposa à sa mère de s'enfuir tous deux car il était capable de soulever la pierre qui obstruait la grotte. Une fois l'ours parti, ils s'enfuirent jusqu'à la maison de la mère que Jean reconstruisit et qui résista aux assauts furieux de l'ours parti à leur recherche. Devenu adulte et sujet aux moqueries du voisinage, Jean partit parcourir le monde : un temps forgeron, il se forgea une énorme canne de fer, il reprit son errance et rencontra trois géants qui devinrent ses compagnons de route: Vire-valet (lanceur de meules pour se divertir) ; Tord-chêne (lanceur de chêne) ; Pousse-montagne (qui déplaçait les montagnes) furent ses compagnons de route. Après plusieurs péripéties, il est agressé par un personnage noir aux yeux diaboliques qu'il châtie et qui s'enfuit dans puits profond. Jean y descend par une corde que tiennent ses compagnons, au fond

du puits il ne trouve pas le personnage noir mais trois belles princesses qu'il délivra après une lutte épique contre un loup, un énorme lion et une bête à six pattes et sept têtes qui gardaient différentes pièces d'un château souterrain. Ses comparses remontèrent uniquement les princesses, abandonnant Jean à son sort. Une vieille femme se transforma en aigle géant et l'aida à remonter, sous condition d'être nourrie de chair durant le trajet. Ayant épuisé sa réserve de viande (les têtes des monstres), Jean se coupa des lambeaux de chair dans les cuisses pour en nourrir l'oiseau (autre version : il coupa sa jambe pour nourrir l'aigle, celui-ci la recracha et la jambe revint se mettre en place à la sortie du puits). Jean rattrapa les trois géants au moment de leurs mariages avec les princesses, il les épargna à condition de pouvoir épouser la plus belle d'entre-elles. Ce qui fut fait, dès lors il rejoignit sa mère avec toutes les richesses de la princesse et ils vécurent heureux.

Une véritable lutte entre l'état de Nature et l'état de Culture est mise en évidence de manière plus ou moins explicite dans chaque histoire. La sexualité et la fécondité s'y trouvant au centre, comme « *L'ors de l'Ardiden* » (Hautes-Pyrénées) dans laquelle la fécondité est favorisée par l'ours apparaissant aux femmes en quête d'enfants dans un vacarme de tonnerre et d'éclairs.

La femme n'est cependant pas que « victime » des empresses de l'ours, le folklore Macédonien présente la femme comme créatrice de l'espèce ursine, après sa propre métamorphose en ours. La mythologie des Inuits relate elle aussi la mise au monde par une femme de l'ours brun et de l'ours polaire.

L'histoire de l'ours castré par une femme, véhiculée en Couserans (Ariège), illustre quant à elle la peur sexuelle répandue par cet animal par les paysans et surtout les bergers qui le considèrent comme un homme malfaisant ou un homme sauvage.

Les carnivals de l'ours

Héritiers de rituels antiques tels que *les Lupercales*⁷⁴, ils sont traditionnellement associés au calendrier chrétien qui fit coïncider plusieurs de ses fêtes avec des cultes païens du renouveau ou du retour de la lumière. Les peuples germaniques, scandinaves et, dans une moindre mesure, celtes, célébraient la sortie d'hibernation de l'animal vers fin janvier ou début février pour voir si le temps était clément. Cette fête était caractérisée par des déguisements ou travestissements en ours et des simulacres de viols ou d'enlèvements de jeunes filles. Très présents autrefois dans les villages sous

⁷⁴ Les Lupercales ou Lupercalia sont, dans la Rome antique, des fêtes annuelles célébrées par les luperques du 13 au 15 février, près d'une grotte nommée le Lupercal, en l'honneur de Faunus, dieu de la forêt et des troupeaux.

des aspects fortement ritualisés, ils n'étaient pas cependant l'apanage des pyrénéens. On retrouve de telles cérémonies équinoxiales dans tout le Caucase (voir documents en fin de publication).



L'homme-ours de Prats-de-Mollo
Crédit photographique : Pierre Sales

Comme dans les Pyrénées, l'ours était représenté (il l'est encore) sous différents aspects : sa dépouille portée par des jeunes gens, sa silhouette habillée de paille, de végétaux, de fourrures diverses, porteur de sonnailles, voire de cornes. Son visage portant un masque, quand il n'est pas enduit de suie.

Fréquemment équipé d'attributs phalliques (de nos jours fréquemment remplacés par un bâton, à l'exemption du carnaval de Pau-ci-dessous) avec lesquels il touchait les femmes mariées en quête d'enfants.



Carnaval de Pau

Ces sortes de pastorales très anciennes, empreintes de rituel magique, sont encore perpétuées aujourd'hui dans certaines communes sous des formes plus ou moins dénaturées par des ajouts carnavalesques de nature touristique : Gèdre et Luz-Saint-Sauveur (Bigorre), Amélie-Les-Bains, Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo, Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), Castello (l'Urgell-Catalogne), Andorre-la-Vieille, Encamp, Ordino (Andorre), Bielsa (Aragon).

Quelquefois apparaissent des formes non ursines : hommes vêtus de peaux de chats (Gèdre, Hautes-Pyrénées et Ripoli en Catalogne) ou en Vallespir le « *bou rouch* » (le taureau rouge poursuivant amoureusement une jeune femme). À Prats-de-Mollo un lâcher de bétail dans les rues était encore défié par la jeunesse jusqu'en 1950.



Le *bou rouch*⁷⁵

Pour autant, malgré ces nuances, les étapes ritualisées sont en général conservées : apparition de l'ours dans le village, capture d'une jeune fille par ce dernier (variante : le barbouillage de suie de son visage ou de ses seins considéré comme la métaphore d'un viol) ; battue organisée et capture de

⁷⁵ Dessin de Vilet Alford en 1934, in *Les fêtes des Pyrénées du Roussillon au Pays basque et de l'Euskadi à la Catalogne*, Olivier de Marliave, ÉDITIONS SUD OUEST, 2010, p. 47.

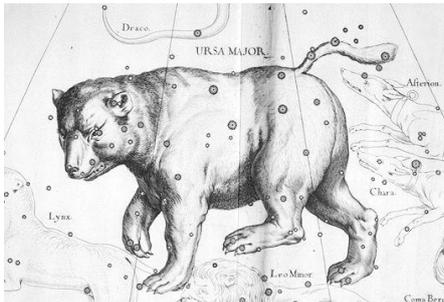
l'ours qui est tué ou rasé (métaphore de la castration). Puis renaissance sous forme humaine du personnage.



Rasage de l'ours⁷⁶

Ces pratiques ont été condamnées fermement par l'église dès le VIII^e siècle : « *Quiconque se présentera aux calendes de janvier, travesti en animal sauvage avec la tête d'une bête sera condamné à une peine de trois ans car cela est diabolique.* » (Théodore de Canterbury). La tradition se poursuit néanmoins ainsi, un rituel dédié à l'ours est mentionné en 1444 en Catalogne.

Le lien avec la saisonnalité, fin de l'hiver et début du printemps, est clairement établi dans les traditions ariégeoise et du Pays de Sault, « *Si l'ous fa seca sa pelho al mati de Candelous, l'iber s'alloungo de quaranto jous*⁷⁷ » (Si l'ours fait sécher sa couche le matin de la Chandeleur, l'hiver s'allongera de quarante jours). En revanche s'il pleut ou s'il neige à la Chandeleur l'hiver touche à sa fin. Il est intéressant de noter que dans le Vicdessos et les Monts d'Olmes (Ariège) un dicton fait intervenir une Notre Dame de l'Ours le jour de la fête de l'Annonciation, soit une quarantaine de jours succédant à la Chandeleur.



Toutefois cet arrangement d'une météorologie populaire avec le calendrier chrétien semble se dédouaner d'un calendrier cosmologique qui correspondrait, non pas à la sortie de l'ours de sa tanière, mais à l'apparition de la Grande Ourse sur l'horizon en février pour les observateurs situés sur le 40° de latitude Nord.

Gravure de Johannes Hevelius XVII^e siècle⁷⁸

Par ailleurs, les allusions sexuelles explicites, les viols simulés, le changement de statut des personnages durant ces fêtes de l'ours, ne sont pas sans rappeler l'épisode de fécondation de Callisto par Zeus dans la mythologie gréco-romaine, évoqué dans les Métamorphose d'Ovide.

Callisto était fille de Lycaon, roi d'Arcadie. Zeus aperçut la jeune vierge comme elle chassait en compagnie d'Artémis et s'en éprit ; il la séduisit en prenant l'apparence de Diane elle-même.

⁷⁶ Photographie scannée et recadrée extraite de l'opus cité, p.45. Auteur de l'original, Olivier de Marliave.

⁷⁷ Opus cité, *Trésor de la mythologie Pyrénéenne*, Annales Pyrénéennes, 2^e édition, juin 1989, p.280.

⁷⁸ Johannes Hevelius, ou Jan Heweliusz, 1611-1687, né et mort à Dantzic (Pologne), est un astronome qui, dans l'histoire de sa discipline, se place entre Galilée et Newton.



Peter Paul Rubens⁷⁹, *Jupiter et Callisto*, 1613, 202 x 305 cm.⁸⁰

Héra, jalouse, la changea en ourse après qu'elle eut donné naissance à un fils, Arcas. L'enfant grandit dans l'ignorance de sa mère, et un jour qu'il participait à une chasse, la déesse dirigea Callisto vers l'endroit où il se trouvait, dans l'espoir qu'elle soit transpercée de ses flèches. Mais Zeus enleva l'ourse et la plaça parmi les étoiles où Arcas la rejoignit, sous les noms de Grande Ourse et Petite Ourse.



Gravure de Hendrick Goltzius⁸¹

Héra n'en resta pas là et fit appel à Océan et Thétys⁸² pour que jamais l'animal, devenu constellation, ne se repose sous l'horizon ni même ne se baigne dans les eaux de la mer. Elle disposa aussi un dragon entre les deux ourses. Le fameux dragon qui gardait les pommes d'or de la déesse dans le jardin des Hespérides et que tua Héraclès.

⁷⁹ Pierre Paul Rubens, peintre Flamand, né à Siegen, près de Cologne le 28 juin 1577, mort à Anvers le 30 mai 1640.

⁸⁰ Peinture au Staatliche Kunstsammlungen Kassel (Allemagne)

⁸¹ Hendrik Goltz, connu sous la forme latinisée de son nom, Goltzius (naissance : Bracht-am-Niederrhein - Venlo, janvier ou février 1558, décès : Haarlem, 1 janvier 1617), est un **dessinateur**, peintre et graveur néerlandais.

⁸² Océan ou Océanos est un Titan, fils d'Ouranos (le Ciel) et de Gaïa (la Terre), frère et époux de Téthys. Ses 3 000 fils sont les dieux fleuves et ses 3 000 filles, les Océanides (Nymphes aquatiques).

QUELQUES AUTRES FORMES CARNAVALESQUES DE L'OURS EN EUROPE

Les images suivantes ont été scannées dans l'ouvrage de Charles Fréger, *WILDER MANN ou la figure sauvage*⁸³



MEDVED (ours), Ptuj, Slovénie



MAMUTHONES, Mamoiada, Sardaigne, Italie



WILDER (homme sauvage), Telfs, Autriche



OURS, Arles-sur-Tech, Pyrénées-Orientales, France

⁸³ Charles Fréger, *WILDER MANN ou la figure du sauvage*, édit. Thames &Hudson, 2012.



ARAPIDES (ours), Grèce



STROHBÄREN (ours de paille), Ewattigen, Allemagne



REISIGBÄR (ours de brindille), Empfingen, Allemagne



URSUL (ours), Palanca, Roumanie



KURENTI (ours), Ptuj, Slovénie



TSCHÄGGÄTTÄ du Lötschental, Suisse

LE SERPENT

Le reptile est un animal indissociable du mythe fondateur du nom « Pyrénées ».

Dans la mythologie grecque ce terme était en effet associé à Pyrène, personnage légendaire, fille de Bébrix, qui fut conquises par Héraclès. Délaissée par ce dernier, elle donna naissance à un serpent et partit cacher sa honte au plus profond des forêts où elle fut dévorée par les bêtes sauvages.

Dès son retour des contrées de Géryon, Héraclès lui éleva un tombeau dans les montagnes qui prirent le nom de Pyrène.

Autre version, c'est Héraclès lui-même qui a élevé les montagnes pour y abriter le tombeau.

Une tradition situe celui-ci en Ariège dans la grotte de Lombrives.



Grotte de Lombrives (Ussat)

<https://www.guide-toulouse-pyrenees.com>

Une légende gasconne évoque un serpent gigantesque, fondateur d'un grand lac Pyrénéen.

Ce reptile parlait toutes les langues de tous les pays et avalait dans gueule grande ouverte, troupeaux, chiens et pâtres. Un forgeron réussit à lui faire avaler régulièrement, durant sept ans, sept barres de fer rouge jusqu'à ce que mort s'en suive. Avant son trépas, l'énorme quantité d'eau que vomit le serpent forma un grand lac.

Les vertus miraculeuses des pierres de serpent

Avant d'être considéré comme l'émanation du diable, le serpent fut doté de vertus miraculeuses, comme celles attribuées aux pierre de serpents.

Peyros de Serp

Les pierres de serpent sont une survivance d'un des plus vieux mythes selon lequel une concrétion dotée vertus médicinales était situé sur la tête des serpents.



Photo : S.Pallaruelo Campo, 1985

Des familles d'un village Arragonais (Ordovès) gardent une de ces pierres, fragment d'une dizaine de centimètres protégée de fil de fer, elle est apportée auprès des malades et fait l'objet d'un rituel immuable. La pierre est trempée dans un récipient d'eau toute une nuit, puis retirée du liquide qui, soigneusement conservé, est donné à boire au malade. Elle agissait aussi contre la fièvre, guérissait les plaies et les membres blessés.

À Saintein en Ariège, *eras Peyros de Serp* étaient glissées entre la paupière et le globe de l'œil pour guérir les affections d'yeux. En Béarn, elles étaient dotées des mêmes vertus et permettaient également d'accéder à des dons de voyance.

Dans le Luchonnais, elles apportaient le bonheur à ceux qui parvenaient à l'ôter de la tête du serpent. Elles avaient tous les pouvoirs en Bigorre.

Connues également en Catalogne où l'on pensait que plus le serpent vieillissait, plus la pierre devenait précieuse. Lorsque le serpent s'abreuvait, il devait alors déposer sa pierre au sol, c'était alors le seul moment pour s'en saisir.

Mais dérober ces pierres aux serpents s'avérait très périlleux et les tentatives se soldaient fréquemment par la mort. Quelques-uns réussirent en se mettant sous la protection de la Vierge Marie, seule entité à avoir écrasé un serpent sous ses pieds. Il en est ainsi à l'ermitage de Las Ansiès (Olot), mais durent lui en faire don. Ainsi, plusieurs chapelles conservent de telles pierres en Catalogne dans les sanctuaires de Nuestra Señora de la Salud, de la Mare de Deu del Mont, etc.

D'autres animaux furent affublés de ces pierres vertueuses :

La pedra Llengardaix (de lézard) sensée attirer l'amour d'une femme ou en neutraliser le mauvais sort.

La pedra de Drago (de petits lézards), permettait de confondre les menteurs et de s'attirer la chance au jeu.

Las pedras de Gripau (crapaud) et de *Granado* (grenouille), soignaient les morsures de vipère. Celle d'*Escorpi* (scorpion) celle de ces arthropodes.

Peut-être pourrait-on rattacher l'origine de ces croyances dans les mythes de l'Arbre de vie dont les fruits sont des pierres précieuses et les serpents ses gardiens, sans oublier l'épisode du jardin d'Éden.

Ces croyances ont persisté au point qu'un médecin Catalan écrivit en 1860 un traité sur la pierre serpentine dans lequel sont présentées une série de guérissons attribuées à l'usage de ses pierres.

Le serpent dieu

Les mythologies méditerranéennes ont fait du serpent un « vieux dieu créateur » dont *Herensuge* en est l'incarantion au Pays basque.

Le serpent d'Euskadi, après avoir avalé la terre, l'aurait recrachée afin de la modeler à sa guise. Son accouplement avec la déesse serpent basque Sugaar aurait donné naissance au soleil et à la lune. Plusieurs autels votifs portant des motifs de serpent ont été retrouvés en Comminges et dans la Barousse.

Le retournement par l'église catholique des vertus miraculeuses du serpent au profit d'un être maléfique identifié au diable a par la suite totalement gagné les esprits.
Au XIVe siècle, un inquisiteur toulousain condamna une femme soupçonnée d'avoir mis au monde un enfant à queue de serpent.

Les saints et chevaliers

Ce retournement symbolique est très présent dans les vallées par l'entremise de combats entre des serpents-dragons et des saintes, des chevaliers ou des héros locaux.

Si Saint-Michel et Saint-Georges sont les plus grandes figures de ces héros sauroctones, d'autres exemples foisonnent dans les Pyrénées : Pays basque, Navarre, Haute Soule, en Comminges, en Catalogne, en Bigorre mais aussi en Ariège. Saint Lizier transperça d'une flèche un énorme serpent qui terrorisait les bergers de la vallée d'Ossèse, la flèche alla se fixer dans la montagne au *roc troucado* (le rocher transperçé).



Saint-Georges terrassant le dragon - Uccello⁸⁴

⁸⁴ Paolo **Uccello** (Florence-Italie, 1397 - Florence, 1475), est un peintre florentin de la première Renaissance (Quattrocento) ayant marqué l'histoire par sa maîtrise des nouvelles règles de la perspective.